

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Dispositif de formation
Secteur de l'aide et soin à domicile



Référentiel
des formations

Version V10 12/2024 – māj déc. 2025

DISPOSITIF DE FORMATION à LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Secteur de l'aide et soin à domicile (ASD)

Ce document de référence comprend :

- Le dispositif de formation développé pour le secteur de l'aide et soin à domicile,
- Le processus de démultiplication permettant le déploiement de la formation par l'intermédiaire d'entités habilitées.

Il est assorti de plusieurs annexes techniques et pédagogiques (référentiels d'activités professionnelles en matière de prévention, référentiels de compétences et d'évaluation).

Il s'adresse à tous les acteurs désireux d'organiser et/ou de promouvoir les actions de formation du dispositif (organismes de formation, représentations professionnelles, organismes collecteurs, employeurs).

L'Assurance Maladie-Risques professionnels et l'INRS se réservent le droit de faire évoluer ce document de référence

SOMMAIRE

1. Organisation générale du dispositif ASD	3
1.1 Les entreprises concernées	5
1.2 Les acteurs ciblés dans une structure ASD	5
1.3 Une formation pour chacun des acteurs du dispositif ASD	6
1.3.1 Formation du chef d'entreprise et de l'animateur prévention ASD	6
1.3.2 Formation des Acteurs prévention ASD	6
2. Les formations du dispositif ASD	7
2.1 La formation du Chef d'entreprise : « Développer et manager la prévention des risques professionnels dans une structure du secteur de l'aide et soin à domicile (ASD) »	8
2.1.1 Un rôle de maîtrise d'ouvrage de la prévention	8
2.1.2 Les compétences en prévention du Chef d'entreprise	8
2.1.3 Modalités pédagogiques	9
2.1.4 Organisation de la formation	10
2.2 La formation-action de l'Animateur Prévention (AP ASD)	11
2.2.1 Un rôle de maîtrise d'œuvre de la prévention	11
2.2.2 Les compétences de l'AP ASD	11
2.2.3 Evaluation des compétences	12
2.2.4 Modalités pédagogiques	12
2.2.5 Organisation de la formation	13
2.2.6 Conditions de réussite de la formation-action	13
2.3 La formation de l'Acteur prévention ASD	14
2.3.1 Activités de l'Acteur prévention ASD	14
2.3.2 Compétences de l'Acteur prévention ASD	14
2.3.3 Evaluation des compétences	15
2.3.4 Modalités pédagogiques des formations Acteur prévention ASD	15
2.3.5 Organisation de la formation Acteur prévention ASD	16
2.3.6 Conditions de réussite	16
2.4 La formation de formateur Acteur prévention ASD	17
2.4.1 Activités du formateur Acteur prévention ASD	17
2.4.2 Compétences du formateur Acteur prévention ASD	17
2.4.3 Evaluation des compétences	18
2.4.4 Modalités pédagogiques des formations de formateurs Acteur prévention ASD	19
3. Déploiement des formations sectorielles ASD	21
3.1 Les différents acteurs et leurs rôles	21
3.1.1 L'équipe pédagogique nationale des dispositifs sectoriels (EPN)	21
3.1.2 Les autres acteurs	21
3.2 Un partenariat maîtrisé	21
3.3 L'outil de gestion national	22
3.4 Les procédures et documents administratifs	24

4. Annexes	23
Annexe A : Formation du dirigeant	24
A1 : Référentiel d'activité prévention du dirigeant	24
A2 : Référentiel de compétences prévention du dirigeant	25
Annexe B : Formation de l'Animateur Prévention, AP ASD	27
B1 : Référentiel d'activité de l'Animateur Prévention ASD	27
B2 : Référentiel de compétences de l'Animateur Prévention ASD	29
B3 : Référentiel d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention ASD	33
B4a : Fiches d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention ASD – Formation initiale	34
B4b : Fiches d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention ASD - MAC	40
Annexe C : Formation de l'Acteur prévention ASD	42
C1 : Référentiel d'activité de l'Acteur prévention ASD	42
C2 : Référentiel de compétences de l'Acteur prévention ASD	44
C3 : Référentiel d'évaluation certificative de l'Acteur prévention ASD	50
C4 : Fiche d'évaluation certificative de l'Acteur prévention ASD	51
Annexe D : Formation de formateur Acteur prévention ASD	54
D1 : Référentiel d'activités du formateur Acteur prévention ASD	54
D2 : Référentiel de compétences du formateur Acteur prévention ASD	55
D3a : Référentiel d'évaluation certificative du formateur Acteur prévention ASD – Formation initiale	64
D3b : Référentiel d'évaluation du formateur Acteur prévention ASD – MAC	66
D4a : Fiche d'évaluation certificative du formateur Acteur prévention ASD – Formation initiale	67
D4b : Fiche d'évaluation certificative du formateur Acteur prévention ASD - MAC	75
Annexe E : Matériel pédagogique	80
Annexe F : Synthèse des formations du dispositif ASD	81
Annexe G : Remplacement de la formation APS ASD par la formation Acteur prévention ASD – Echancier	83
Annexe H : Glossaire	84

1. Organisation générale du dispositif ASD

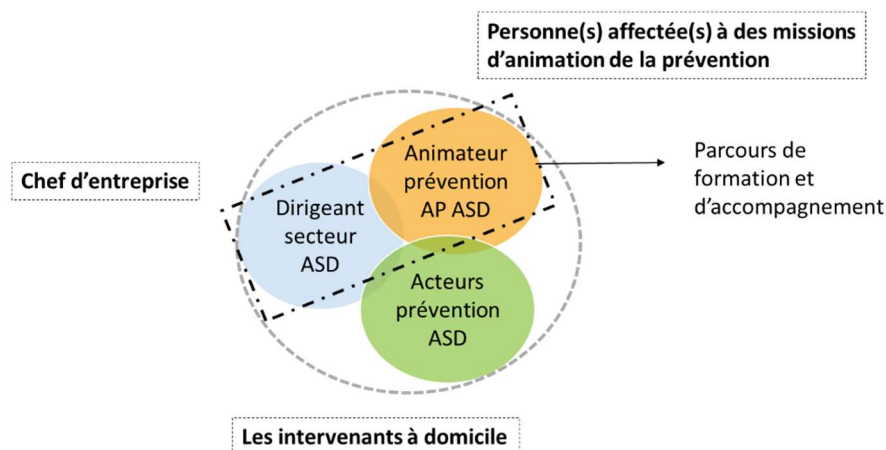
1.1. Les entreprises concernées

Le présent dispositif vise les structures de l'aide et soin à domicile s'engageant dans une démarche de prévention mobilisatrice et pérenne.

1.2. Les acteurs ciblés dans une structure ASD

Les formations du dispositif ASD s'adressent aux acteurs de la démarche de prévention de l'entreprise, qu'il s'agisse de décision et d'engagement, d'organisation et d'animation ou encore d'implication et de participation dans les actions engagées :

- Le Chef d'entreprise (le dirigeant) : directeur groupe, directeur régional, directeur de structure, ... ;
- La (les) personne(s) affectée(s) à des missions d'animation de la prévention : encadrement de proximité, responsable de secteur, responsable RH... ;
- L'ensemble des intervenants à domicile.



Il faut rappeler que, dans toute démarche de prévention, ces acteurs sont complémentaires et interagissent entre eux. C'est pourquoi les formations qui leur sont proposées s'articulent entre elles et sont elles-mêmes complémentaires dans leurs apports de compétences.

1.3. Une formation pour chacun des acteurs du dispositif ASD

1.3.1. Formation du chef d'entreprise et de l'animateur prévention ASD

Les formations du Chef d'entreprise et de l'Animateur prévention ASD s'organisent en **parcours de formation comprenant des travaux applicatifs et de l'accompagnement dans la structure**.

Le chef d'entreprise (le dirigeant) se voit proposer la formation « *Développer et manager la prévention des risques professionnels dans une structure d'aide et soin à domicile (ASD)* » dont les objectifs de formation sont de (d') :

- Organiser et mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels mobilisatrice et pérenne dans sa structure;
- Piloter les projets engagés dans la démarche de prévention.

La (les) personne(s) affectée(s) à des missions d'animation de la prévention est (sont) orientée(s) vers la formation « *Devenir animateur prévention dans le secteur de l'aide et soin à domicile (AP ASD)* » avec pour objectifs de formation de (d') :

- Contribuer au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels mobilisatrice et pérenne dans la structure, aux côtés du dirigeant ;
- S'inscrire en tant qu'AP ASD dans cette démarche de prévention, mobilisatrice et pérenne ;
- Concevoir, cadrer et animer tout projet de prévention ;

Analyser toute situation de travail, de l'observation jusqu'aux propositions de mesures dans le cadre des projets engagés.

A titre d'exemples, les projets de prévention peuvent s'intéresser à l'accueil des nouveaux embauchés, l'évaluation des risques au domicile du bénéficiaire, l'intégration de l'Accompagnement de La Mobilité de personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi (ALM) dans les activités de la structure, la prévention des risques infectieux ou sur **toute autre problématique de santé et de sécurité au travail** répondant à une priorité identifiée au sein de la structure.

Chacune des formations comprennent un **temps d'accompagnement** au sein de la structure consacré aux travaux applicatifs réellement et conjointement engagés par l'AP ASD et le dirigeant. Il s'agit donc de « **formations-action** » : l'apprentissage se fait dans la mise en pratique sur le terrain des méthodes acquises pendant les temps de formation, en tenant compte des réalités de la structure.

La formation de l'AP ASD est certifiante, c'est-à-dire qu'elle entraîne la délivrance d'un certificat d'« Animateur prévention du secteur de l'aide et soin à domicile » délivré par le réseau de l'Assurance Maladie – Risques professionnels et l'INRS.

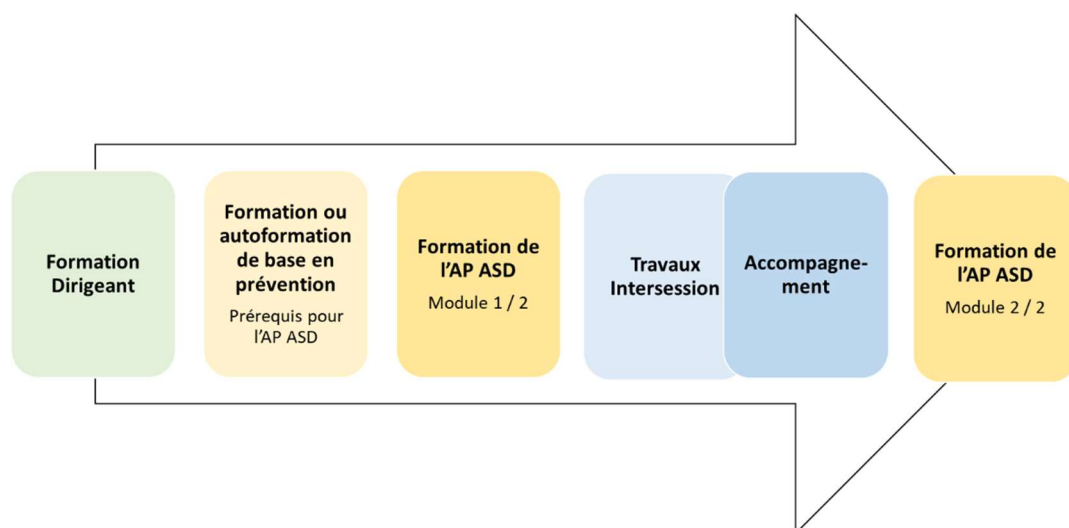
1.3.2. Formation des Acteurs prévention ASD

Les intervenants à domicile se voient proposer une formation d'acteur prévention du secteur de l'aide et soin à domicile (Acteur prévention ASD). La formation de l'Acteur prévention ASD est certifiante.

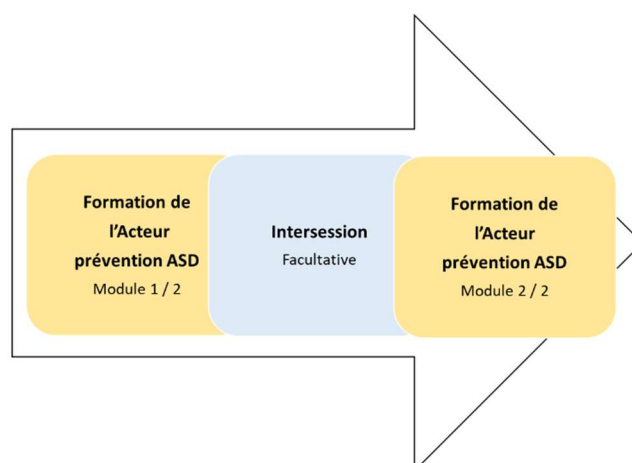
2. Les formations du dispositif ASD

Le dispositif de formation ASD propose un parcours de formation et d'accompagnement du chef d'entreprise et de l'Animateur prévention ASD ainsi que des formations d'Acteur prévention d'Acteur prévention ASD.

Parcours de formation et d'accompagnement du chef d'entreprise et de l'AP ASD



Formation des Acteurs prévention ASD



2.1. Formation du Chef d'entreprise : « Développer et manager la prévention des risques professionnels dans une structure d'aide et soin à domicile (ASD) »

2.1.1. Un rôle de maîtrise d'ouvrage de la prévention

Chaque structure ASD est singulière dans l'organisation de la prévention. Sa culture, son contexte, ses besoins et ses objectifs lui sont propres. Il revient au dirigeant de décider de la démarche de prévention pour sa structure en fonction des enjeux qu'il identifie et des objectifs de prévention et priorités qu'il détermine.

L'adoption d'une telle démarche revient à élaborer un plan de travail précisant les axes de progrès et l'organisation à mettre en place pour obtenir les résultats attendus. Il s'appuie en particulier sur les compétences en interne, les animateurs prévention et acteurs prévention, et en relation avec les instances représentatives du personnel et les compétences externes, les services de prévention et de santé au travail (SPST), DREETS, Carsat/Cramif/Cgss.

A titre d'exemple, les axes de progrès, souvent exprimés en objectifs à atteindre, peuvent donner lieu à des projets de prévention concernant l'utilisation des produits chimiques, les travaux en hauteur, le traitement du risque infectieux, les déplacements pour se rendre chez le bénéficiaire, l'ALM, l'accueil des nouveaux ou autres...

Dans son rôle de management de la santé et la sécurité au travail (S&ST), il dirige les projets de prévention et veille à la mobilisation des ressources concernées.

Dans la formation qui lui est proposée, il acquiert les compétences pour structurer cette démarche de prévention et piloter les projets. Il profite des travaux applicatifs que l'animateur prévention aura à réaliser tout au long de sa formation pour réellement mettre en œuvre dans sa structure

Les missions du dirigeant sont développées dans **le référentiel d'activité prévention du Chef d'entreprise en annexe A1**.

2.1.2. Les compétences en prévention du Chef d'entreprise

DOMAINE DE COMPETENCES :

Organiser, mettre en œuvre et évaluer la démarche de prévention des risques professionnels de sa structure

- Identifier les enjeux de prévention de sa structure au regard de son état des lieux S&ST ;
- Structurer une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne répondant à ses objectifs et priorités ;
- Piloter les projets de la démarche de prévention en comptant sur un (des) AP ASD.

Les compétences sont détaillées avec les éléments de contenus de formation et les savoirs associés dans le **référentiel de compétences prévention du Chef du dirigeant en annexe A2**

2.1.3. Modalités pédagogiques

Conditions de participation :

La formation s'adresse aux chefs d'entreprises du secteur de l'aide et soin à domicile ASD s'engageant dans une démarche de prévention et la réalisation de projets, en comptant sur un ou plusieurs animateur(s) de prévention AP ASD (voir 2.2 : formation-action de l'AP ASD).

Durées minimums :

- **Une journée de formation de 7 heures** organisée en présentiel ;
- **1 demi-journée de 4h d'accompagnement du binôme constitué du dirigeant et de l'AP ASD** en présentiel dans la structure.

Effectif :

Il est recommandé de limiter les groupes à 8 participants.

Dispensateur de la formation :

La formation est organisée conjointement par la Carsat, Cramif ou Cgss en lien avec les entités habilitées à former et accompagner les dirigeants et AP du secteur ASD par le réseau de l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS (Organisme de formation ou entreprise). Elle est dispensée conformément aux référentiels du document de référence ASD. Le formateur de l'entité habilitée est titulaire d'un certificat en cours de validité de « formateur AP et dirigeant des secteurs SMS et ASD » délivré par l'INRS et à jour de sa formation.

Afin de garantir l'atteinte des objectifs visés, il est recommandé que l'ensemble du parcours de formation et d'accompagnement de l'AP et du dirigeant soit animé par le même formateur.

Livrables :

Lettre d'engagement dans la démarche et positionnement de l'AP ASD à former sur un projet de prévention correspondant à une priorité dans la structure.

Evaluation des acquis de la formation :

Des évaluations formatives sont faites tout au long de la formation par le formateur en charge de la formation, à partir de quiz, de questions ouvertes et à partir des travaux pédagogiques contextualisés (prévus pour tenir compte des situations réelles des entreprises).

Une attestation de formation validant les acquis est remise aux participants.

2.1.4. Organisation de la formation du Chef d'entreprise

La formation du Chef d'entreprise se déroule en 2 temps distincts. Le premier temps représente l'étape initiale du parcours de formation et d'accompagnement du dirigeant et de l'AP ASD. Elle constitue un préalable indispensable à la formation-action de l'AP ASD. Le deuxième temps s'effectue à l'occasion de l'accompagnement dans la structure.

1er temps : une journée de formation du Chef d'entreprise pour :

- Initier un état des lieux S&ST de sa structure;
- Définir des objectifs et des priorités à partir des premiers enjeux identifiés dans sa structure;
- Identifier l'AP ASD à former et le positionner sur un projet de prévention répondant à une priorité dans la structure ;
- Poser les bases d'une « lettre d'engagement » décrivant une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne ;
- Mesurer la portée des travaux applicatifs prévus dans la formation-action de l'AP avec sa nécessaire implication, afin de les anticiper et de favoriser leur mise en œuvre.

2ème temps : Accompagnement de 4h minimum en présentiel dans la structure conduit par le formateur durant la période de formation-action de l'AP ASD et consacré à :

- La finalisation de la « lettre d'engagement » précisant la démarche de prévention adoptée ;
- La conception, le cadrage et l'animation d'un projet de prévention répondant à une priorité dans la structure.

2.2. Formation-action de l'Animateur Prévention ASD (AP ASD)

2.2.1. Un rôle de maîtrise d'œuvre de la prévention

L'Animateur Prévention ASD (AP ASD) a un rôle de maîtrise d'œuvre de la prévention. Il conseille et accompagne la direction dans la démarche de prévention de la structure.

Dans cette démarche, l'AP ASD mène des actions pour la prévention, les organise en définissant les moyens et méthodes nécessaires pour les résultats attendus. Il s'appuie pour cela sur les compétences qu'il a acquises en santé et sécurité au travail, en particulier dans le champ de la prévention des TMS, ainsi qu'en conduite de projet. Il conduit (conçoit, cadre aux côtés du dirigeant, met en œuvre) les projets en mobilisant les acteurs en interne (l'encadrement, les instances représentatives du personnel, les intervenants à domicile idéalement formés « acteurs prévention », ...), les acteurs du secteur d'activité (les donneurs d'ordre, les fournisseurs, ...), les Carsat/Cramif/Cgss, les services de prévention et de santé au travail.

Les missions de l'AP sont développées dans le **référentiel d'activité de l'Animateur Prévention ASD en annexe B1**.

2.2.2. Compétences de l'Animateur Prévention ASD

DOMAINE DE COMPETENCES 1 :

Contribuer, en lien avec la Direction, au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels globale, mobilisatrice et pérenne dans sa structure

- Etablir un état des lieux en santé et sécurité au travail (S&ST) de sa structure ;
- Identifier les enjeux de prévention de la structure à partir de son état des lieux S&ST ;
- Structurer, aux côtés du dirigeant, une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne en lien avec les objectifs et priorités de la structure.

DOMAINE DE COMPETENCES 2 :

Animer un projet de prévention au sein de la structure

- Animer un projet de prévention ;
- Mettre en œuvre un projet de prévention.

DOMAINE DE COMPETENCES 3 :

Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail

- Analyser une situation de travail
- Proposer des actions d'amélioration
- Aider à la prise de décision.

Ces compétences sont détaillées avec les éléments de contenus de formation et savoirs associés dans le **référentiel de compétences de l'Animateur Prévention ASD en annexe B2**.

2.2.3. Evaluation des compétences

Les épreuves certificatives sont organisées pour permettre une évaluation distincte pour chaque domaine de compétences. Celles-ci sont évaluées par le formateur en charge de la formation.

Se référer aux **fiches d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention (annexes B3a et B3b)**.

2.2.4. Modalités pédagogiques

Conditions de participation :

Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (<https://www.eformation-inrs.fr>) ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des Carsat, Cramif ou Cgss.

La journée de formation du Chef d'entreprise « Développer et manager la prévention des risques professionnels dans une structure d'aide et soin à domicile (ASD) » est un préalable obligatoire.

Modes pédagogiques :

Alternance de périodes de formation en présentiel et de travaux applicatifs dans la structure.

Durées :

- **3 jours (21h)** minimum de formation en présentiel non consécutifs organisés de préférence en 2j +1j ;
- **1,5 jours** estimés de travaux applicatifs durant l'intersession dans la structure (temps d'intersession estimé à 4 semaines minimum pour permettre la réalisation des travaux);
- **1 demi-journée de 4h d'accompagnement du binôme constitué du dirigeant et de l'AP ASD** en présentiel dans la structure.

Effectif :

Le nombre de stagiaires est **limité à 8** par groupe.

Dispensateur de la formation :

Le dispensateur de la formation est une entité habilitée à former et accompagner les dirigeants et AP du secteur ASD par le réseau prévention de l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS (Organisme de formation ou entreprise). Le formateur est titulaire d'un certificat en cours de validité de « formateur AP et dirigeant des secteurs SMS et ASD » délivré par l'INRS.

Afin de garantir l'atteinte des objectifs visés, il est recommandé que l'ensemble du parcours de formation et d'accompagnement de l'AP et du dirigeant soit animé par le même formateur.

Livrable : Formalisation d'un projet de prévention dans une note de cadrage.

Mode de validation :

Un certificat d'AP ASD (modèle national Forprev) est délivré par l'intermédiaire du dispensateur de la formation aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et validé l'ensemble des compétences.

Validité du certificat :

Pour conserver sa certification, l'AP ASD doit participer à une formation de « maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée de **14 heures** dans un délai maximum de **36 mois**.

2.2.5. Organisation de la formation

- La formation initiale est une **formation-action**. Elle s'articule en trois temps :

1er temps : 2 jours en présentiel centrés sur la démarche de prévention à contextualiser à partir d'un état des lieux S&ST, la méthodologie de conduite de projet et son cadrage (note de cadrage de projet), l'analyse de situations de travail et la proposition de pistes d'amélioration.

2ème temps : Temps d'intersession comprenant :

- 1) Un travail de l'AP ASD estimé à 1,5 jours minimum portant sur :
 - La réalisation d'un état des lieux S&ST mettant en évidence des axes potentiels de progrès,
 - La production d'une note de cadrage d'un projet de prévention s'inscrivant dans la démarche de prévention de sa structure,
 - L'observation et l'analyse d'une situation de travail de la structure.
- 2) Un accompagnement du binôme dirigeant /AP d'au moins une 1/2 journée conduit par le formateur pour faire un point méthodologique sur :
 - La démarche de prévention de la structure (lettre d'engagement),
 - L'état d'avancement du cadrage du projet de prévention conduit par l'AP ASD.

3ème temps : 1 jour en présentiel principalement consacré aux retours d'expérience des AP ASD durant l'intersession. Ce temps est également consacré à l'évaluation des compétences acquises en vue de l'obtention de la certification.

- La formation de « **maintien et actualisation des compétences** » (MAC) s'organise sur 2 jours.

Elle s'appuie sur l'expérience que les AP ont acquise en trois ans depuis leur formation initiale ou leur dernier MAC dans chacun des domaines de compétences de la formation.

Elle est donc construite à partir des travaux que les AP ont réellement engagés ou réalisés dans leur structure pour :

- Développer et faire vivre une démarche de prévention, mobilisatrice et pérenne ;
- Concevoir, cadrer et mettre en œuvre des projets de prévention;
- Analyser des situations de travail avec propositions de mesures de prévention, dans le cadre de projets ou à la suite de remontées de terrain.

A partir des retours que les AP font de leur action, le formateur doit pouvoir revenir de façon contextualisée sur les 3 domaines de compétences DC1, DC2 et DC3. Les évaluations formatives réalisées tout au long de la formation constituent une évaluation continue pour le maintien de la certification. Les résultats permettent au formateur de valider les compétences à partir des « fiches d'évaluation certificative » (annexe B4).

2.3. Formation de l'Acteur prévention ASD

2.3.1. Activités de l'Acteur prévention ASD

L'Acteur prévention ASD contribue à la prévention des risques professionnels de la structure.

En tant qu'acteur dans la démarche de prévention de la structure, il repère les risques auxquels il est exposé Dans le cadre de ses missions aux domiciles des bénéficiaires et propose des mesures de prévention adaptées.

Dans ses tâches courantes, l'Acteur prévention ASD accompagne le bénéficiaire dans ses transferts ou déplacements, en respectant la démarche ALM (Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi).

Les activités de l'Acteur prévention ASD sont répertoriées dans le **référentiel d'activité en annexe C1**.

2.3.2. Les compétences de l'Acteur prévention ASD

Elles sont réparties dans trois domaines de compétences.

DOMAINE DE COMPETENCES DC1

Etre acteur de la prévention des risques professionnels dans la structure

- Se situer comme acteur contribuant à la prévention pour soi, pour la structure
- Identifier les risques de son secteur d'activité, de son métier

DOMAINE DE COMPETENCES DC2

Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure

- Observer et analyser une situation de travail,
- Faire des propositions d'amélioration de la situation de travail à partir des causes identifiées
- Remonter l'information au sein de la structure.

DOMAINE DE COMPETENCES DC3

Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

- Identifier les enjeux d'un accompagnement,
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir,
- Analyser la situation d'un accompagnement,
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement,
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi.

Ces domaines de compétences sont détaillés avec les éléments de contenus de formation et savoirs associés dans le **référentiel de compétences de l'Acteur Prévention ASD en annexe C2**

2.3.3. Evaluation des compétences

Les évaluations certificatives sont organisées distinctement pour chaque domaine de compétences. Celles-ci sont évaluées par le formateur en charge de la formation selon le **référentiel d'évaluation certificative C3** et en utilisant les **Fiches d'évaluation certificative** de l'Acteur prévention ASD en **annexes C4a et C4b**

La validation des domaines de compétences dans les conditions définies dans ce document de référence permet la délivrance d'un certificat d'Acteur prévention ASD du réseau de l'Assurance maladie-Risques professionnels et l'INRS.

2.3.4. Modalités pédagogiques des formations Acteur prévention ASD

Prérequis / conditions de participation

Pour la formation initiale Acteur prévention ASD	Pour le MAC Acteur prévention ASD (tous les 24 mois)
Aucun prérequis	Les participants sont titulaires d'un certificat APS ASD ou d'acteur prévention ASD

Durées minimales :

Formation initiale Acteur prévention ASD	MAC Acteur prévention ASD (tous les 24 mois)
21 heures en présentiel en séquences consécutives ou non, dont 14 h pour l'ALM	14 heures en présentiel (dont 7h pour l'ALM)

Effectif :

Les groupes sont limités à **8 stagiaires maximum**.

Dispensateur de la formation :

Le dispensateur de la formation est une entité habilitée par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS (Organisme de formation ou entreprise). Le formateur est titulaire d'un certificat de formateur Acteur prévention ASD valide

Matériel pédagogique :

La liste du matériel pédagogique nécessaire pour l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée figure **en annexe E**.

Mode de validation :

Un certificat d'Acteur prévention ASD (modèle national FORPREV) est délivré par l'intermédiaire du dispensateur de la formation aux participants qui ont suivi la totalité de la formation Acteur prévention ASD et satisfait aux évaluations certificatives.

Durée de validité du certificat Acteur prévention ASD : **24 mois**.

Pour conserver sa certification, l'Acteur prévention ASD doit participer à une formation de « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) d'une durée de **14 heures** par période de **24 mois** et d'en réussir l'évaluation certificative.

Autres précisions :

Un Acteur prévention ASD titulaire d'un certificat dont la date de fin de validité est dépassée peut quand même suivre un MAC pour recouvrer sa certification. Il convient toutefois de s'assurer que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice *a priori* à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

2.3.5. Organisation de la formation Acteur prévention ASD

La formation peut être organisée sur 3 jours consécutifs ou séquencée. Un temps d'intersession peut permettre éventuellement la réalisation de travaux d'intersession si cette modalité a été choisie pour favoriser la mise en application des compétences acquises.

2.3.6. Conditions de réussite

La formation des Acteurs prévention ASD ne doit pas être une action isolée dans la structure.

Elle est profitable :

- Lorsque la structure mobilise ses acteurs prévention et compte sur eux dans une démarche volontaire de prévention. Le succès de cette démarche est aussi lié au nombre suffisamment élevé d'intervenants à domicile formés en tant qu'Acteur prévention ASD.
Pour la structure et l'AP ASD en particulier, l'enjeu est de disposer d'un maximum de remontées d'informations et de suggestions d'amélioration des acteurs prévention pour une plus grande maîtrise des risques professionnels dans l'ensemble des activités de la structure.

Et

- Lorsque les intervenants à domicile disposent des aides techniques dont ils ont besoin dans les situations d'accompagnement qu'ils rencontrent. Cela suppose, pour respecter l'ALM, qu'une démarche pérenne de prévention mobilisant tous les niveaux de la structure soit engagée pour recenser les besoins (évolutifs) et les satisfaire.

Le dispensateur de la formation doit mettre l'accent sur ces conditions de réussite dans ses relations avec les structures ASD.

2.4. Formation de formateur d'Acteur prévention ASD

2.4.1. L'activité du formateur d'Acteur prévention ASD

Le formateur d'Acteur prévention ASD valorise les formations du dispositif ASD en montrant ce qu'elles apportent dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.

Dans ses relations avec les structures ASD, il veille à ce qu'une telle démarche soit engagée (condition pour que la formation soit profitable).

Il anime les formations des Acteurs prévention ASD ainsi que le maintien et l'actualisation de leurs compétences. Il procède à leur évaluation certificative.

Les activités du formateur d'Acteur prévention ASD sont développées dans le **référentiel d'activités en annexe D1**.

2.4.2. Les compétences du formateur d'Acteur prévention ASD

Elles sont réparties dans quatre domaines :

DOMAINE DE COMPETENCES 1 :

Promouvoir le dispositif de formations s'intégrant à la démarche de prévention d'une structure d'aide et de soin à domicile

- Situer son action de formation des Acteurs prévention ASD au regard des enjeux du secteur de l'aide et du soin à domicile,
- Justifier que les formations du dispositif ASD permettent de répondre aux besoins d'une structure engagée dans une démarche de prévention des risques professionnels.

DOMAINE DE COMPETENCES 2 :

Observer et analyser une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration

- Observer et analyser une situation de travail,
- Proposer des améliorations de la situation de travail,
- Remonter l'information au sein d'une structure.

DOMAINE DE COMPETENCES 3 :

Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage (démarche ALM)

- Construire un argumentaire en faveur de l'accompagnement de la mobilité,
- Décliner les déplacements naturels en mouvements élémentaires en expliquant l'intérêt dans l'accompagnement,
- Guider l'analyse d'une situation d'accompagnement,

- Argumenter le choix des aides techniques en fonction de leurs caractéristiques dans des situations d'accompagnement,
- Argumenter la mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité,
- Organiser l'épreuve certificative relative à l'ALM.

DOMAINE DE COMPETENCES 4 :

Organiser, animer et évaluer une formation d'Acteur prévention ASD

- Construire une réponse pédagogique adaptée,
- Organiser un déroulé pédagogique qui tient compte du référentiel de compétences, des conditions d'apprentissage d'un adulte en formation et du contexte professionnel,
- Prévoir et assurer l'organisation pédagogique et logistique de la formation
- Mettre en œuvre le déroulé pédagogique préparé.
- S'adapter aux différentes typologies des apprenants,
- Utiliser différentes méthodes d'évaluation,
- Assurer ou faire assurer la gestion administrative d'une session de formation Acteur prévention ASD.

Ces compétences sont détaillées avec les éléments de contenus de formation et savoirs associés dans le **référentiel de compétences en annexe D2**.

2.4.3. Evaluation des compétences

Les évaluations certificatives sont organisées distinctement pour chaque domaine de compétences.

Les compétences sont évaluées par le formateur de formateur d'Acteur prévention ASD. Il évalue à partir des **fiches d'évaluation certificative** en respectant les modalités définies dans le **référentiel d'évaluation certificative (cf. annexes D3a, D3b et D3c)**.

En cas de non réussite à une ou plusieurs épreuve(s), il est proposé au candidat une ou des épreuve(s) de rattrapage. L'évaluateur décide si le candidat doit suivre ou non un complément de formation avant de se représenter.

2.4.4. Modalités pédagogiques des formations de formateurs d'Acteur prévention ASD

Prérequis :

Pour la formation initiale de formateur Acteur prévention ASD	Pour le MAC de formateur Acteur prévention ASD (tous les 36 mois)
Les participants : - Ont une attestation de réussite à l'ensemble du parcours d'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS (https://www.eformation-inrs.fr/) ou une attestation de suivi de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des CARSAT/CRAM/CGSS. - Sont titulaires d'un certificat de formateur ou de formateur de formateur délivré par l'Assurance maladie – risques professionnels et l'INRS en cours de validité : SST, prap ibc, aps trl/trv, Personne ressource TMS, EVRP/AAT, animateur prévention et dirigeant TRL/SMS/ASD	Les participants sont titulaires de (d'): - Un certificat de formateur d'acteurs prévention ASD ou formateur d'APS ASD ou - Un certificat de formateurs Prap 2S en cours de validité *

* Pour le bon déroulement du MAC et la préparation aux épreuves certificatives 1 et 3 précisées dans les annexes D3a et D4a, les formateurs Prap 2S ont préalablement à réaliser, en amont de la formation :

- Les travaux d'intersession de la formation initiale de formateur d'Acteurs prévention ASD (page 64 de ce document de référence) .
- Le déroulé pédagogique de la formation initiale d'Acteur prévention ASD

Durées minimales :

Formation initiale de formateur Acteur prévention ASD	MAC de formateur Acteur de prévention ASD (tous les 36 mois)
56 heures en présentiel dont 28h d'ALM, en séquences non consécutives (par exemple 4j + 4j). Les travaux d'intersession pour la réalisation des épreuves certificatives 1 et 2 dans la 2 ^{ème} partie de la formation sont estimés à 2 jours.	21 heures en présentiel dont 7h pour l'ALM.

Effectif : Les groupes sont limités à **10 stagiaires maximum**.

Dispensateur de la formation :

Le dispensateur de la formation est une entité habilitée par le réseau prévention de l'Assurance Maladie-Risques professionnels/INRS (Organisme de formation ou entreprise). Le formateur est titulaire d'un certificat de formateur de formateurs Acteur prévention ASD valide

Matériel pédagogique :

La liste du matériel pédagogique nécessaire pour l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée figure en **annexe E**.

Mode de validation :

Un certificat de formateur Acteur prévention ASD (modèle national FORPREV) est délivré par l'intermédiaire du dispensateur de la formation aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et satisfait aux épreuves certificatives.

Durée de validité du certificat : 36 mois.

Pour conserver sa certification, le formateur Acteur prévention ASD doit participer (ou renouveler sa participation) à une formation de « Maintien et Actualisation des Compétences » (MAC) d'une durée de **21 heures** par période de **36 mois** et d'en réussir l'évaluation certificative.

Un formateur Acteur prévention ASD titulaire d'un certificat dont la date de fin de validité est dépassée peut quand même suivre un MAC pour recouvrer sa certification. Il convient toutefois de s'assurer que le délai entre la date limite de validité et le MAC ne porte pas préjudice *a priori* à la réussite aux épreuves certificatives. Dans le cas contraire, il est conseillé de suivre de nouveau une formation initiale.

Cependant, il ne peut réaliser de formation d'Acteur prévention ASD jusqu'à l'obtention de sa nouvelle certification.

3. Déploiement des formations sectorielles ASD

Les formations sectorielles ASD doivent être organisées dans le respect des dispositions définies dans ce document de référence ASD

Afin de garantir la qualité de la formation à tous les niveaux de démultiplication de ce dispositif, le réseau de l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS s'appuie sur :

- Des acteurs bien identifiés ;
- Un partenariat maîtrisé ;
- Un système de gestion et d'administration.

3.1. Les différents acteurs et leurs rôles

3.1.1. L'équipe pédagogique nationale des dispositifs sectoriels (EPN)

Elle est constituée de représentants des Carsat/Cramif/Cgss et de formateurs d'entités habilitées et pilotée par l'INRS. Sa composition et son fonctionnement sont régis par un règlement intérieur. Ses membres sont signataires d'une charte de confidentialité.

Elle contribue à l'ingénierie de formation, la conception d'outils pédagogiques et la promotion du dispositif.

3.1.2. Les autres acteurs

Le rôle des autres acteurs (Commission nationale d'habilitation, Carsat/Cramif/Cgss, département formation de l'INRS, entités habilitées) est décrit dans le « cahier des charges relatif à l'habilitation à un dispositif de formation à la prévention des risques professionnels - dispositions générales ».

3.2. Un partenariat maîtrisé

Afin de permettre le déploiement des formations sectorielles ASD (dirigeant, animateur prévention, acteur prévention, formateur) dans le respect des modalités de mise en œuvre définies, le réseau de l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS propose à des entités partenaires une habilitation.

Le règlement d'habilitation et les cahiers des charges relatifs à l'habilitation sont téléchargeables sur le site web de l'INRS (<https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>).

La liste des organismes de formation habilités à former les différents acteurs du dispositif sectoriel ASD est mise à jour régulièrement et est téléchargeable sur le site web de l'INRS (<https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>).

La Commission Nationale d'Habilitation, sur avis des Carsat/Cramif/Cgss et de l'INRS, est chargée de veiller au respect de ces dispositions et statue sur l'attribution, le renouvellement, la suspension ou le retrait de l'habilitation.

Le réseau de l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS a autorité pour contrôler à tout moment et en tout lieu le respect de ces dispositions.

3.3. L'outil de gestion national

Les relations qu'entretient le réseau de l'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS avec ses partenaires passent contractuellement par l'utilisation de l'outil de gestion national Forprev.

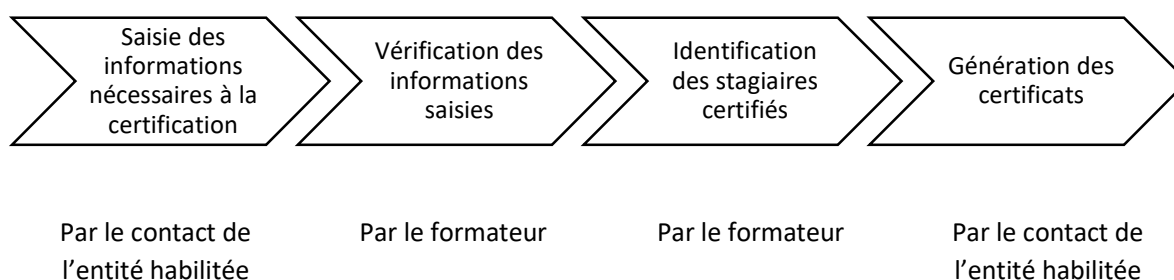
Cet outil de gestion a pour objectifs de :

- Gérer les habilitations
- Délivrer les certificats

Toutes les formations d'AP ASD, d'Acteur prévention ASD et de formateur d'Acteur prévention ASD doivent faire l'objet d'un enregistrement dans l'outil.

L'enregistrement d'une formation d'AP ASD suppose qu'il y ait bien eu une formation de dirigeant au préalable et que les accompagnements dans les structures aient bien été réalisés.

Processus de certification :



Forprev permet l'édition des certificats qui doivent être envoyés aux stagiaires certifiés par l'intermédiaire du dispensateur de la formation.

3.4. Les procédures et documents administratifs

Les procédures ainsi que les documents-types nécessaires à l'organisation administrative et pédagogique des formations sectorielles du dispositif ASD sont élaborés par l'INRS.

De définition nationale, ils ne peuvent être modifiés que par l'INRS et s'appliquent intégralement aux partenaires.

Les documents administratifs et pédagogiques sont mis à disposition des formateurs certifiés des entités habilitées via un espace sécurisé en ligne.

4. Annexes

Annexe A : Formation du dirigeant

- A1 : Référentiel d'activité prévention du dirigeant
- A2 : Référentiel de compétences prévention du dirigeant

Annexe B : Formation de l'Animateur Prévention, AP ASD

- B1 : Référentiel d'activité de l'Animateur Prévention ASD
- B2 : Référentiel de compétences de l'Animateur Prévention ASD
- B3 : Référentiel d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention ASD
- B3a : Fiche d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention ASD - Formation initiale
- B3b : Fiche d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention ASD - MAC

Annexe C : Formation de l'Acteur prévention ASD

- C1 : Référentiel d'activité de l'Acteur prévention ASD
- C2 : Référentiel de compétences de l'Acteur prévention ASD
- C3 : Référentiel d'évaluation certificative de l'Acteur prévention ASD

Annexe D : Formation de formateur Acteur prévention ASD

- D1 : Référentiel d'activité du formateur d'Acteur prévention ASD
- D2 : Référentiel de compétences du formateur d'Acteur prévention ASD
- D3 : Référentiel d'évaluation certificative du formateur d'Acteur prévention ASD
- D4a : Fiche d'évaluation certificative du formateur d'Acteur prévention ASD - Formation Initiale
- D4b : Fiche d'évaluation certificative du formateur d'Acteur prévention ASD - MAC

Annexe E : Matériel pédagogique

Annexe F : Synthèse des formations du dispositif ASD

Annexe G: Remplacement de la formation APS ASD par la formation Acteur prévention ASD – Echancier

Annexe H : Glossaire

Annexe A : Formation du dirigeant

A1 : Référentiel d'activité prévention du dirigeant

Champ et nature de son intervention :

Le dirigeant de structure prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés.

Au-delà de ses obligations légales, le dirigeant impulse une démarche de prévention, définit son intégration dans sa structure, formalise les enjeux et lui donne sa légitimité (son engagement est la condition première et fondamentale à toute démarche de prévention).

Cadre de l'exercice de sa mission :

Les missions de Santé & de Sécurité au Travail sont dévolues au dirigeant ou à son délégataire.

Sa mission :

- Structure et met en place une démarche de prévention au regard des enjeux,
- Manage la Santé & la Sécurité au Travail de la structure.

Activité en lien avec l'Animateur Prévention (AP ASD) :

- Mise en œuvre d'une démarche de prévention : la situation de départ, les résultats attendus, le rôle de chacun dans l'organigramme (l'AP ASD en particulier), les moyens organisationnels, matériels et humains pour soutenir les projets de prévention, les consultations nécessaires pour les prises de décision et l'engagement de sa structure,
- Mobilisation de toutes les compétences de sa structure notamment pour la remontée de l'information,
- Communication autour de la démarche de prévention mise en œuvre,
- Intégration de la prévention dans l'ensemble des activités de sa structure (exemples : déplacements pour se rendre chez le bénéficiaire, l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée, l'aménagement de l'espace de travail pour la réalisation des tâches) en facilitant la mise en relation de l'AP avec les personnes impliquées,
- Evaluation des risques professionnels (Document Unique, plan de prévention, enquête après accident du travail...),
- Cadrage des projets de prévention (exemple : prévention des TMS) et validation des actions,
- Consultation des instances représentatives du personnel,
- Contribution à l'évolution des compétences et des pratiques de prévention,
- Respect des exigences réglementaires en matière de Santé & de Sécurité au Travail,
- Relations avec les acteurs institutionnels de la prévention : CARSAT/CRAM/CGSS, Inspection du travail.

Annexe A : Formation du dirigeant
A2 : Référentiel de compétences prévention du dirigeant

DOMAINE DE COMPETENCES 1 : DC1		
1. Organiser, mettre en œuvre et évaluer la démarche de prévention des risques professionnels de sa structure		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES
1.1. Identifier les enjeux de prévention de sa structure au regard de son état des lieux S&ST	1.1.1. Repérer les différents enjeux de la S&ST du secteur 1.1.2. Faire le lien entre santé et travail permettant d'identifier une problématique liée à l'activité 1.1.3. Dresser un état des lieux S&ST permettant d'identifier de ce qui est en jeu pour sa structure	■ Santé au travail : bien-être physique, mental et social ■ Approche globale de l'activité et lien travail/santé - Apports de l'analyse du travail dans les pratiques managériales ■ Particularités des AT, des accidents de trajet et des MP - Sinistralité du secteur ASD ■ La compréhension du phénomène TMS (modèle plurifactoriel et probabiliste) ■ La démarche ALM, ses enjeux et ses conditions de réussite. ■ Cadre réglementaire et normatif de la profession, recommandations dans l'ASD ■ Coûts directs et indirects – cotisation AT /MP ■ Risque juridique (les mécanismes de responsabilité civile et pénale, la faute inexcusable de l'employeur) ■ Incitations et aides financières ■ Les outils d'état des lieux et d'évaluation de la gestion de la S&ST. Exemples : GPS&ST, outil « faire le point RPS » et autre. ■ Les documents de la structure (DU, rapports et registres, fiche entreprise, PV de CSE, ...)
1.2. Structurer une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne répondant à ses objectifs et des priorités	1.2.1. Définir des objectifs et des priorités compte tenu des enjeux de prévention de la structure 1.2.2. Identifier les différentes étapes d'une démarche de prévention 1.2.3. Définir la contribution et les compétences de chaque acteur dans la démarche 1.2.4. Etablir les conditions de	■ Les valeurs essentielles et les bonnes pratiques (ED902) ■ Rôle des acteurs internes et externes : les IRP (CSE, ...), les partenaires et institutionnels (Carsat/Cgss/Cramif, SPST, DREETS, AFT, ...) ■ Apports du dispositif de formation ASD au regard des compétences identifiées ■ Rôle de l'AP ASD et des Acteurs

	réussite de la démarche pour en assurer la pérennité (chronologie, valeurs essentielles, bonnes pratiques) 1.2.5. Formaliser la démarche de prévention dans une lettre d'engagement (bases d'une lettre d'engagement = prérequis pour la formation de l'AP ASD)	prévention ASD dans la démarche.
1.3. Piloter les projets de la démarche de prévention en comptant sur un (des) AP ASD	1.3.1. Définir et cadrer un projet de prévention 1.3.2. Choisir et valider les améliorations proposées 1.3.3. Identifier le profil de l'AP à former	■ Domaine de compétences 2 de la formation AP ASD ■ Référentiel d'activité et de compétences de l'AP ■ Le parcours de formation et d'accompagnement du dirigeant et de l'AP ■ Outils de pilotage : exemple TMS Pros

Annexe B : Formation de l'Animateur Prévention ASD

B1 : Référentiel d'activité de l'Animateur Prévention ASD

Appellation :

Animateur Prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile (AP ASD).

Champ et nature de son intervention :

L'AP ASD conduit le ou les projet(s) de prévention s'inscrivant dans la démarche de prévention de la structure : par exemple, la mise en œuvre des évaluations chez les bénéficiaires, l'accueil des nouveaux, l'intégration de la démarche ALM dans l'ensemble des activités de la structure, la conduite de projets autour des TMS, des risques de chute, du risque infectieux, des risques sur la route ou autre.

Cadre de l'exercice de sa mission :

L'AP ASD exerce sa mission en tant que salarié de l'entreprise ou en tant que prestataire extérieur.

La démarche de prévention est pilotée par le Chef d'établissement. Sa mission peut être remplie à temps partiel ou à temps plein.

Sa mission

- Contribuer à la démarche de prévention de l'entreprise aux côtés du Chef d'établissement (pilote),
- Conduire un ou plusieurs projets de prévention

Description de son champ possible d'intervention

- Conseiller et accompagner le Chef d'établissement dans sa démarche de prévention des risques professionnels (lettre d'engagement),
- Conduire et animer des projets de prévention en mobilisant l'ensemble des acteurs internes et externes,
 - Concevoir et cadrer un projet de prévention, étape après étape.
 - Dépister, observer et analyser les situations de travail en particulier celles présentant des risques de TMS, de chutes, de RPS, de risques routiers, jusqu'à la définition de mesures de prévention
 - Impliquer les acteurs prévention ASD et l'ensemble du personnel dans les phases d'analyse et de recherche de pistes d'amélioration,
 - Animer les réunions de groupe(s) de travail ou groupe(s) projet,
 - Présenter, pour validation, à la direction, des pistes d'amélioration et un plan d'action pour les mettre en œuvre,
 - Suivre l'avancée des actions (indicateurs de résultats), rendre compte au dirigeant, et avec lui, communiquer auprès des instances représentatives du personnel.
- Analyser l'activité et évaluer les risques professionnels dans le cadre notamment des évaluations initiales chez le bénéficiaire ou plus globalement du document unique,

- Participer au recensement des besoins en aides techniques et à leur mise à disposition pour que les intervenants à domicile interviennent dans le respect de la démarche ALM,
- Contribuer à l'analyse après AT ou MP,
- Participer à l'accueil des nouveaux arrivants,
- Participer à la création d'outils de communication interne.

Annexe B : Formation de l'Animateur Prévention ASD
B2 : Référentiel de compétences de l'Animateur Prévention ASD

DOMAINE DE COMPETENCES 1		
DC1 : Contribuer, en lien avec la Direction, au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels, globale, mobilisatrice et pérenne dans sa structure		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES
1.1. Identifier les principaux risques professionnels du secteur (risque de TMS, RPS, risques liés à l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée (ALM), risque routier, risque de chute,...)	1-1-1 Décrire les principales atteintes à la santé du secteur ASD 1-1-2 Faire le lien entre le travail et les atteintes à la santé dans l'ASD	■ Notions de base à partir d'un MAD : risque, danger, situation dangereuse, évènement déclencheur... ■ Protection/Prévention ■ Distinction AT/ accidents de trajet /MP ■ 3 composantes du travail : physiques, mentales et psychosociale ■ Approche globale de l'activité, lien santé/travail (déterminants, facteurs de risques) ■ Multi causalité des TMS Documents utiles : ■ TutoPrev' Accueil Aide à la personne. ■ ED7201 mémento acteur prap ■ ED6319 Prévenir le mal de dos dans le secteur de l'aide et des soins à la personne, ED6518 démarche de prévention des TMS, ED6349 RPS Comment agir en prévention ?
1.2. Etablir un état des lieux S&ST de sa structure	1.2.1. Recenser les données et indicateurs dans sa structure, 1.2.2. Identifier l'organisation de la prévention et la gestion de la S&ST dans sa structure, 1.2.3. Réaliser un dépistage permettant d'identifier	■ Les indicateurs S&ST (exemple : tableau de bord étape 1 TMS Pros) ■ Les documents de l'établissement (DU, rapports et registres, fiche entreprise, PV de CSE, ...), ■ Les outils utiles pour l'état des lieux S&ST : GPS&ST ou DIGEST, outil « faire le point RPS secteur sanitaire et social », ED6161

	des problématiques S&ST , des situations dangereuses	MACPT phase 1 étape A dépistage, grille de repérage ED4298 et son livret d'accompagnement ED4299, grille des contraintes.
1.3. Identifier les enjeux de prévention de la structure à partir de son état des lieux S&ST	1.3.1. Identifier les enjeux humains dans sa structure 1.3.2. Identifier les enjeux économiques dans sa structure 1.3.3. Identifier les enjeux juridiques dans sa structure	■ La sinistralité et les coûts directs/indirects, incidences sur la cotisation AT/MP : enjeux humains / économique. ■ Parmi les enjeux humains : enjeux de la démarche ALM et ses conditions de réussite ■ Les principales exigences réglementaires S&ST, les recommandations. ■ Enjeux juridiques (les mécanismes de responsabilité civile et pénale, la faute inexcusable) ■ Exploitation d'un état des lieux S&ST pour identifier les enjeux de prévention
1.4. Structurer, aux côtés du dirigeant, une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne en lien avec les objectifs et priorités de la structure	Aux côtés du dirigeant : 1.4.1. Définir des objectifs et des priorités compte tenu des enjeux de la structure 1.4.2. Définir la contribution et les compétences de chaque acteur dans la démarche 1.4.3. Etablir les conditions de réussite de la démarche pour en assurer la pérennité (chronologie, valeurs essentielles, bonnes pratiques)	■ De l'évaluation des risques au management de la santé et de la sécurité au travail ED 936 ■ Construire vos indicateurs pour atteindre vos objectifs ED6013 ■ Rôle des acteurs internes et externes : le Chef d'établissement, l'AP ASD, l'Acteur prévention ASD, les IRP (CSE, ...), les partenaires et institutionnels (Carsat, SPST, Dreetts, ...). ED6141 « qui fait quoi ? » ■ Démarche de prévention comme démarche d'amélioration continue PDCA (démarche itérative et continue) ■ Cinq leviers pour organiser la prévention dans son entreprise (ED6179) ■ Conditions de réussite : les valeurs essentielles et les bonnes pratiques (ED902)

DOMAINE DE COMPETENCES 2		
DC2 : Animer un projet de prévention au sein de la structure		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS –SAVOIRS ASSOCIES
2.1. Elaborer un projet de prévention	2.1.1. Définir l'enchaînement logique des étapes du projet 2.1.2. Identifier les actions à mener et les ressources nécessaires pour chaque étape du projet 2.1.3. Planifier les étapes du projet dans un calendrier prévisionnel 2.1.4. Etablir un plan de communication de l'état d'avancement du projet 2.1.5. Identifier les ajustements nécessaires à l'avancement du projet 2.1.6. Proposer des critères d'évaluation et des indicateurs de résultat pour chaque objectif 2.1.7. Formaliser le projet dans une note de cadrage	■ Fiche d'évaluation B3a pour guider dans la conception d'un projet ■ Distinction objectifs stratégiques/opérationnels. Se fixer des objectifs SMART ■ Proposition de trame de note de cadrage de projet <u>pour aider dans le questionnement</u> ■ Moyens humains (besoins de compétences...), matériels (choix des outils à mettre en œuvre, ...), financiers, organisation (groupe de travail, temps à consacrer,...) processus décisionnel (constitution d'un copil, ...) ■ Acteurs internes (acteurs prévention ASD, ...) et externes : Les différents leviers de mobilisation et les freins ■ Les outils de planification ■ Critères quantitatifs et qualitatifs de suivi ■ Indicateurs de résultat. Construire vos indicateurs pour atteindre vos objectifs ED6013
2-2 Mettre en œuvre un projet de prévention	2-2.1 Organiser et animer les groupes de travail et réunions liés au projet 2-2.2 Suivre et ajuster le projet 2-2.3 Communiquer sur l'état d'avancement du projet 2-2.4 Assurer le reporting afin d'aider à la décision dans le projet	■ Principes d'organisation et d'animation de groupes de travail et de réunions. ■ Les différentes formes de communication dans une entreprise ■ Les critères de choix d'aide à la décision ■ Mesures de prévention à intégrer au plan d'actions du document unique

DOMAINE DE COMPETENCES 3		
DC3 : Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES
3-1 Analyser une situation de travail	3-1.1 Observer et décrire une situation de travail factuellement et dans sa globalité 3-1.2 Identifier les déterminants à l'origine des risques 3-1.3 Hiérarchiser les risques	■ Faits, opinion, travail prescrit/travail réel, activité/tâche, ■ Hiérarchisation des situations dangereuses (MACPT phase 1 étape B, ■ Méthodes d'analyse : fiches d'observation et d'analyse, MACPT phase 2, Ritms3... ■ Déterminants de la situation de travail
3-2 Proposer des actions d'amélioration et aider à la prise de décision	3-2.1 Proposer des actions de prévention en lien avec les risques identifiés en prenant en compte les PGP 3-2.2 Aider à la prise de décision pour la construction d'un plan d'actions	■ Ensemble d'actions portant sur les déterminants organisationnels, techniques et humains ■ Les principes généraux de prévention, MAD pour distinguer prévention/protection. ■ Les critères de choix d'aide à la décision (propositions au sein d'un groupe de travail / décisions au sein d'un copil,...)

Annexe B : Formation de l'Animateur Prévention ASD

B3 : Référentiel d'évaluation certificative de l'Animateur Prévention ASD

Compétences évaluées	Nature et description des évaluations
DC1	Epreuve certificative 1 L'évaluation est réalisée sur la base du travail intersession. Elle porte sur la capacité de l'AP à contribuer, en lien avec la direction, au développement d'une démarche de prévention à partir d'un état des lieux S&ST. Le candidat présente son travail d'intersession : - Il décrit l'état des lieux S&ST réalisé durant l'intersession et donne les conclusions qui ont pu être tirées en termes d'enjeux et d'objectifs de prévention - Il décrit la démarche de prévention adoptée dans sa structure et formalisée dans la lettre d'engagement A titre indicatif, 15 minutes de présentation et 15 minutes d'échanges.
DC2	Epreuve certificative 2 L'évaluation est réalisée sur la base du travail intersession. Elle porte sur la capacité de l'AP à contribuer en lien avec la direction au cadrage et à la mise en œuvre d'un projet dans la structure. Le candidat présente son travail d'intersession en décrivant : - le périmètre et l'objectif de prévention du projet - le projet, étape après étape, à partir d'une note de cadrage - le démarrage du projet dans sa mise en œuvre A titre indicatif, 15 minutes de présentation et 15 minutes d'échanges.
DC3	Epreuve certificative 3 L'évaluation est réalisée sur la base du travail intersession. Elle porte sur la capacité de l'AP à observer et analyser une situation de travail et proposer des mesures de prévention. Le candidat restitue son travail d'intersession à partir de l' « outil d'observation et d'analyse d'une situation de travail- Prap 2S/ Acteur prévention ASD » qu'il a pu renseigner. A titre indicatif, 15 minutes de présentation et 15 minutes d'échanges.

Annexe B : Formation de l'Animateur Prévention ASD
B4a : Fiches d'évaluation certificative de l'AP ASD
Formation initiale

Candidat Nom -Prénom	Domaine de compétences 1	Acquis ☐ Non acquis ☐
Jury Nom – Prénom	Domaine de compétences 2	Acquis ☐ Non acquis ☐
Session	Domaine de compétences 3	Acquis ☐ Non acquis ☐
Date	Validation AP ASD	Oui ☐ Non ☐
Lieu		

Evaluation du domaine de compétences 1					
Contribuer, en lien avec la Direction, au développement d'une démarche de prévention des risques professionnels, globale, mobilisatrice et pérenne dans sa structure					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Satisfait	Non satisfait	Conditions de satisfaction
Dresser un état des lieux S&ST de sa structure	Recenser les données et indicateurs dans son entreprise	- Identifie les ressources documentaires S&ST de la structure - Recueille les données complémentaires en sollicitant les différents acteurs concernés - Recueille et/ou établit des indicateurs S&ST	☐ ☐	☐ ☐	Au moins 2 critères satisfaits dont l'incontournable.
	Identifier l'organisation de la prévention et la gestion de la S&ST	- Choisit un/des outil(s) de positionnement S&ST - Met en œuvre un/des outil(s) de positionnement en associant d'autres acteurs internes	☐ ☐	☐ ☐	Au moins le critère incontournable satisfait

	Réaliser un dépistage permettant d'identifier des problématiques S&ST, des situations dangereuses	- Choisit un/des outil(s) de dépistage (ou crée des outils de recueil de témoignages) d'une situation dangereuse - Choisit un/des outil(s) de dépistage (ou crée des outils de recueil de témoignages) d'une problématique S&ST - Met en œuvre au moins deux outils de dépistage en associant d'autres acteurs internes	☐	☐	Au moins 2 critères satisfaits dont l'incontournable.
Identifier les enjeux de prévention de la structure à partir de son état des lieux S&ST	Exploiter l'état des lieux pour en extraire les enjeux de prévention	Démontre à partir de l'état des lieux les gains possibles pour la structure sur le plan : - Humain - Économique - juridique	☐	☐	Les 3 critères satisfaits
Structurer, aux côtés du dirigeant, une démarche de prévention globale, mobilisatrice et pérenne en lien avec les objectifs	Participer à la définition des objectifs et des priorités compte tenu des enjeux et de l'engagement de la structure	- Argumente la définition des objectifs - Justifie le choix des priorités	☐	☐	Les 2 critères satisfaits
	Participe à la mobilisation des acteurs dans la démarche	- Cite les acteurs impliqués - Explique leur contribution	☐	☐	Les 2 critères satisfaits
	S'assure des conditions de réussite de la démarche pour en assurer la pérennité	- Décompose la démarche de prévention selon le modèle PDCA (démarche d'amélioration continue) - Justifie de conditions de réussite en lien avec les « valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention » - Justifie l'adéquation des moyens alloués au regard des objectifs	☐	☐	Au moins 2 critères satisfaits

Date :

☐ **DC1 acquis**

☐ **DC1 non acquis**

Commentaires circonstanciés motivant l'avis :

Signature du jury

Evaluation du domaine de compétences 2					
Animer un projet de prévention au sein de la structure					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Satisfait	Non satisfait	Conditions de satisfaction
Elaborer un projet de prévention	Circonscrire un projet	- Définit un objectif de prévention pour le projet (objectif stratégique dans la lettre d'engagement) - Définit le périmètre du projet	☐	☐	Les 2 critères satisfaits
	Définir l'enchaînement logique des étapes du projet	- Définit les étapes du projet : un objectif à atteindre pour chaque étape du projet - Propose une chronologie des étapes - Justifie l'enchaînement des étapes	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	Les 3 critères satisfaits
	Identifier les actions à mener et les ressources nécessaires pour chaque étape du projet	Pour chaque étape du projet : - Détermine les actions à mener - Identifie les acteurs à mobiliser et leur contribution - Repère les outils à mobiliser dans les étapes d'analyse - Justifie des moyens alloués	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	Les 4 critères satisfaits
	Planifier les étapes du projet dans un calendrier prévisionnel	- Produit un planning des étapes comprenant les actions à mener - Précise les échéances - Prévoit des bilans intermédiaires - Prévoit un bilan final	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	Au moins le critère incontournable satisfait
	Etablir un plan de communication de l'état d'avancement du projet	- Précise les modalités - Identifie les personnes ciblées - Intègre le plan de communication au calendrier prévisionnel	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	2 critères satisfaits dont l'incontournable
	Identifier les ajustements nécessaires à l'avancement du projet	- Identifie les freins potentiels pour chaque étape - Propose des ajustements pour chaque frein identifié.	☐ ☐	☐ ☐	Les 2 critères satisfaits
	Proposer des critères d'évaluation et des indicateurs de résultat pour chaque objectif	En corrélation avec chaque objectif visé : - Associe des critères d'évaluation - Définit des indicateurs de résultat	☐ ☐	☐ ☐	Les 2 critères satisfaits

Signature du jury

exemple

Proposer des actions d'amélioration à partir de l'analyse d'une situation de travail

Identifier,
observer et
analyser une
situation de
travail

Proposer des actions d'amélioration et aider à la prise de décision

Proposer des actions en lien avec les risques identifiés en prenant en compte les PGP

Aider à la prise de
décision

- Décrit l'activité de travail en identifiant les déterminants d'ordre, matériel, environnemental, organisationnel et humain
- Sélectionne des déterminants à l'origine de risques
- Justifie cette sélection.

- Propose des actions supprimant ou réduisant les risques
- Argumente l'efficacité des actions proposées au regard de l'ensemble des PGP

Pour chaque action proposée :

- Identifier les atouts et les faiblesses à partir d'une grille de « critères de choix »
- Argumente dans cette grille l'indicateur choisi pour chaque critère

Satisfait

Non satisfait

Conditions de satisfaction

2 critères
satisfaits

2 critères
satisfaits

2 critères
satisfaits

□ DC3 acquis

❑ DC3 non acquis

Commentaires circonstanciés motivant l'avis :

Signature du jury

Les critères de réussite incontournables sont surlignés : **exemple**

Annexe B : Formation de l'Animateur Prévention ASD
B4b : Fiche d'évaluation certificative de l'AP ASD
Maintien et actualisation des Compétences (MAC)

Candidat Nom -Prénom	Domaine de compétences 1	Acquis ☐ Non acquis ☐
Jury Nom – Prénom	Domaine de compétences 2	Acquis ☐ Non acquis ☐
Session	Domaine de compétences 3	Acquis ☐ Non acquis ☐
Date	Validation AP ASD	Oui ☐ Non ☐
Lieu		

Evaluation du domaine de compétences 2					
Elaborer un projet de prévention au sein de la structure					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Satisfait	Non satisfait	Conditions de satisfaction
Cadrer un projet de prévention	Circonscrire un projet	- Définit un objectif de prévention pour le projet (objectif stratégique dans la lettre d'engagement) - Définit le périmètre du projet	☐	☐	Les 2 critères satisfaits
	Définir l'enchaînement logique des étapes du projet	- Définit les étapes du projet : un objectif à atteindre pour chaque étape du projet - Propose une chronologie des étapes - Justifie l'enchaînement des étapes	☐	☐	Les 3 critères satisfaits
	Identifier les actions à mener et les ressources nécessaires pour chaque étape du projet	Pour chaque étape du projet : - Détermine les actions à mener - Identifie les acteurs à mobiliser et leur contribution - Repère les outils à mobiliser dans les étapes d'analyse - Justifie des moyens alloués	☐	☐	Les 4 critères satisfaits
	Planifier les étapes du projet dans un calendrier prévisionnel	- Produit un planning des étapes comprenant les actions à mener - Précise les échéances - Prévoit des bilans intermédiaires - Prévoit un bilan final	☐	☐	Au moins le critère incontournable satisfait

Animer un projet de prévention

□ DC2 acquis

❑ DC2 non acquis

Commentaires circonstanciés motivant l'avis :

Signature du jury

exemple

Annexe C : Formation de l'Acteur prévention ASD

C1 : Référentiel d'activité de l'Acteur prévention ASD

Appellation :

Acteur prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile ou Acteur prévention ASD (AcP ASD)

Champ et nature de son intervention :

L'Acteur prévention ASD est mobilisé dans la démarche de prévention de sa structure.

Il contribue à la prévention en analysant les situations de travail et en suggérant les mesures à prendre (organisationnelles, techniques, humaines) lorsqu'il y a risque d'accident ou de nuisance à la santé. Il a pour cela une bonne représentation des risques professionnels auxquels il est exposé dans ses activités d'intervenant à domicile.

Dans ses tâches courantes, l'Acteur prévention ASD se préserve de porter lorsqu'il accompagne le bénéficiaire dans ses transferts ou déplacements, en respectant la démarche ALM* (Accompagnement de La Mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi).

L'Acteur prévention ASD doit avoir un lien fonctionnel avec un AP ASD ou une personne ressource en santé et sécurité au travail dans sa structure

Description de son champ possible d'intervention

- Repérer et analyser les situations de travail à risque, en lien avec l'AP ASD, l'encadrement de proximité ou toute autre personne ressource en santé et sécurité au travail dans la structure
- Contribuer à l'analyse des risques lors de l'évaluation initiale à domicile
- Contribuer au recensement des besoins pour l'ALM (besoin d'aides techniques, adaptation de l'environnement, ...)
- Contribuer à la démarche d'évaluation des risques professionnels de la structure, en lien avec le document unique.

*** démarche ALM**

Enjeux de l'ALM

La démarche ALM est bénéfique pour l'aidant ou le soignant, qui ne s'expose pas à des contraintes physiques portant atteinte à sa santé, mais aussi pour la personne aidée, qui préserve au maximum sa capacité à se mouvoir dans chacun de ses déplacements, ce qui contribue au maintien de son autonomie et de son bien-être.

Fondements de l'ALM

Basée sur la connaissance des déplacements naturels, la démarche ALM amène à :

- Analyser systématiquement chaque situation d'accompagnement,
- Evaluer et prendre en compte l'environnement, les capacités (évolutives au cours de la journée) de la personne aidée à prendre part à son déplacement, et les risques pour le réaliser,
- Apporter une assistance au cas par cas tenant compte des capacités de la personne aidée, qui peut combiner la guidance (verbale et non verbale), l'assistance humaine sans portage délétère, ainsi que la mise en œuvre d'une aide technique compensant uniquement les capacités abolies.

Conditions de réussite, au-delà de la formation des Acteurs prévention ASD

La structure doit notamment s'organiser pour :

- Analyser les activités d'aide et soin afin de recenser les besoins potentiels des intervenants pour accompagner les bénéficiaires dans leur mobilité en intégrant l'ensemble des contraintes,
- Mettre à disposition les équipements répondant aux besoins anticipés des intervenants à domicile et en nombre suffisant, après les avoir testés et validés,
- Le cas échéant, établir un programme de maintenance permettant de compter sur le matériel en toute circonstance.

Annexe C : Référentiels de formation de l'Acteur prévention ASD
C2 : Référentiel de compétences de l'Acteur prévention ASD

DC1 : Etre acteur de la prévention des risques professionnels dans la structure		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS –SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
1-1 Se situer comme acteur contribuant à la prévention pour soi, pour la structure	1-1-1 Repérer les enjeux de la prévention	■ Enjeux de la prévention ■ Démarche de prévention de la structure et rôle de chacun dans l'organisation de la prévention : le dirigeant, l'Animateur Prévention, l'encadrement de proximité, l'Acteur prévention ASD, les Instances représentatives du personnel, ... ■ Quelques notions de droit : mécanismes de responsabilité civile/pénale, droit de retrait, droit d'alerte
	1-1-2 Situer les différents acteurs internes et externes de la prévention et le rôle de chacun dans la démarche prévention de la structure	
	1-1-3 Se situer en tant qu'Acteur prévention ASD dans la démarche de prévention de la structure	
1-2 Identifier les risques de son secteur d'activité, de son métier	1-2-1 Identifier les principaux risques du secteur et leurs conséquences sur la santé	■ Formalisation de la situation dangereuse en termes de risque, d'exposition au danger, de gravité du dommage potentiel, ... ■ Mécanisme d'apparition du dommage – Distinction AT-MP ■ Risque routier : trajet, mission, aide du bénéficiaire sur la voie publique ; ... ■ Risque biologique (infectieux, viral, parasitaire) : bénéficiaires, animaux, aliments ... ■ Risque chimique : produits ménagers, phytosanitaires, médicaments, monoxyde de carbone, ... ■ Risques de chute ■ Risque psychosocial (RPS) : stress, harcèlement, injonctions paradoxales,
	1-2-2 Décrire une situation dangereuse à l'aide d'un MAD	
	1-2-3 Repérer dans son activité, les situations de travail présentant des risques	

		violence verbale et physique, dépendance affective, accompagnement de fin de vie et de pathologie grave ou dégénérative, ... ■ Risque lié à l'activité physique : entretien du logement, accompagnement de la mobilité... ○ Fonctionnement de l'appareil locomoteur, ses limites, ses atteintes (TMS ...) ○ Multi causalité des TMS ○ 3 composantes du travail : physique, mentale, émotionnelle. ■ TutoPrev' Accueil Aide à la personne ED 4463.
--	--	--

DC2 : Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à la santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure

COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS –SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
2-1 Observer et analyser une situation de travail	2.1.1. Observer et décrire une situation de travail en prenant en compte sa complexité 2.1.2. Repérer les dommages pouvant résulter des risques identifiés 2.1.3. Identifier les causes (déterminants)	■ Approche ergonomique, les déterminants de l'activité ■ Faits, opinion, travail prescrit/travail réel, activité/tâche,... ■ Méthodes d'analyse : outil d'observation et d'analyse, grille de repérage ED4298 et livret d'accompagnement ED4299, ED6291 MACPT secteur sanitaire et social, ...)
2-2 Faire des propositions d'amélioration de la situation de travail à partir des causes identifiées	2-2.1 Distinguer les niveaux de prévention 2-2.2 Intégrer les principes généraux de prévention	■ Actions portant sur les aspects organisationnels, techniques voire humains

	dans la recherche de solutions.	■ Les principes généraux de prévention ■ MAD pour distinguer les niveaux de prévention ■ Outil d'observation et d'analyse de la situation de travail
2-3 Remonter l'information au sein de la structure	2-3.1 Identifier les personnes concernées dans l'organisation de l'aide et du soin à domicile 2-3.2 Utiliser les modes de communication et de remontée de l'information de la structure	■ Organisation de la prévention dans la structure ■ Lien avec l'AP ASD, le coordonnateur, le dirigeant ■ Lien avec la personne aidée et son entourage ■ Modes et outils de communication : cahier de transmission, tablette, téléphone, - place de l'outil d'observation et d'analyse.

Le terme « accompagnant » englobe les aidants et les soignants.

DC3 : Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
3-1 Identifier les enjeux d'un accompagnement	3-1.1 Argumenter les enjeux pour la personne aidée et sa famille	- Les notions d'accompagnement : - Maintien et/ou développement de l'autonomie de la personne aidée, - Respect de l'estime de soi, de la dignité, des besoins de la personne aidée. - L'harmonisation des pratiques
	3-1.2 Identifier les enjeux pour l'accompagnant	- La diminution de la charge physique lors des déplacements - Les liens entre la stimulation des capacités de la personne aidée et le maintien de l'autonomie dans une perspective de qualité des soins

	3-1.3 Identifier les enjeux pour l'établissement	- Les AT/MP du secteur professionnel. - La continuité du service. - La qualité du service augmentée - La prévention des TMS dans le cadre d'une démarche globale de prévention. - Le lien avec le projet d'établissement. - L'intégration dans la logique métier. - L'intégration dans les critères de qualité de soin (guide méthodologique de diffusion publique des critères de qualité des soins).
3-2 Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir	3-2.1 Repérer les étapes nécessaires aux déplacements naturels	- Les fondamentaux des déplacements humains et ce qui les modifie. - Les déplacements naturels pour : se lever, marcher, s'asseoir, se mouvoir assis, se déplacer latéralement dans le lit, se tourner dans le lit, s'asseoir au bord du lit, se coucher, se remonter dans le lit, se relever. - Le séquençage des déplacements naturels en étapes - Leurs éléments constitutifs et les enchainements indispensables.
	3-2.2 Déterminer les capacités nécessaires à la réalisation des déplacements	- Les étapes capacités nécessaires pour chaque étape des déplacements naturels. - Capacité à se mouvoir en fonction des caractéristiques de la personne. - Les principes fondamentaux des mouvements élémentaires
3-3 Analyser la situation d'un accompagnement	3-3.1 S'assurer des possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement	- Le recueil d'informations - Les capacités cognitives, sensorielles et physiques - Les divers supports accessibles aux accompagnants : projet individualisé, fiches individuelles, fiche de transmission, contexte (service, unité de soins), cahier de transmission ou de liaison, dossier de la personne aidée

		et/ou équipe de soins si autorisé... - Les éventuelles contre-indications et habitudes de la personne aidée.
	3-3.2 Identifier les capacités de la personne aidée à réaliser les étapes du déplacement naturel	- Les écarts entre les capacités nécessaires et celles de la personne aidée au regard du déplacement à réaliser. - Les stratégies de compensation et d'adaptation.
	3-3.3 Identifier les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement	- L'environnement : • Milieu : pièce, revêtement de sol, température, luminosité... • Matériels et équipements : individuels (lunettes, appareillage auditif, chaussage, vêtements...) et collectifs (lit, fauteuil...) - L'influence des capacités de l'individu et des éléments de l'environnement sur le déplacement. - L'évaluation de l'environnement au regard des capacités de la personne aidée
	3-3.4 Prendre en compte les risques pour la personne aidée et l'accompagnant	- Les différents risques pour la personne aidée et l'accompagnant : chute, risque infectieux, TMS (membres supérieurs et inférieurs) ... - L'évaluation des risques pendant la situation d'accompagnement pour la personne aidée et pour l'accompagnant
3-4 Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement	3-4.1 Identifier les aides techniques au regard des contraintes environnementales	- Les fonctionnalités et caractéristiques attendues des aides techniques. - Les modalités de mise en œuvre des aides techniques et leurs limites d'utilisation liées à la personne et à l'environnement.
	3-4.2 Déterminer les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées	- Les fonctionnalités et caractéristiques attendues des aides techniques en lien avec la personne aidée (compensation du frottement par soulèvement, par glissement...).

		- Les ressources pour le choix des aides techniques - Recommandation R471. - Vidéos INRS : « prévention des TMS centrée sur le soin ».
3-5 Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi	3-5.1 Prendre en compte le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement	- Les contraintes environnementales. - Les possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement, à l'instant t. - Le repérage des mouvements élémentaires abolis. - Les risques pour la personne aidée et l'accompagnant - Les différentes étapes - Le guidage de la personne aidée • La communication de l'objectif du déplacement, • La traduction en consignes claires et concises à chaque étape du déplacement naturel, en respectant le temps nécessaire à sa compréhension, • La captation du regard ou l'attention pour s'assurer de sa coopération de la personne aidée, • La prise en compte de la réponse donnée et l'adaptation si l'objectif du déplacement n'est pas atteint. - La communication - Le positionnement au regard du déplacement à réaliser sans porter ni s'exposer à des postures contraignantes. - Les modalités d'assistance : guidance, assistance sans portage délétère, aides techniques (utilisation en sécurité et limites)
	3-5.2 Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel	
	3-5.3 Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique	

Annexe C : Référentiels de formation de l'Acteur prévention ASD

C3 : Référentiel d'évaluation certificative de l'Acteur prévention ASD

Compétences évaluées	Nature et description des évaluations
Domaines de compétences 1 et 2	Epreuve 1 Le formateur propose une étude de cas portant sur l'analyse d'une situation de travail d'un intervenant à domicile. Cette étude de cas composée d'images et de textes, d'une vidéo commentée, ou autre, sert de support à l'évaluation certificative. Les candidats disposent de 30 minutes pour observer et analyser individuellement cette situation de travail à partir de la grille d'observation et d'analyse de l'Acteur prévention ASD commune à Prap2S. Les candidats en difficulté à l'écrit pourront réaliser l'épreuve oralement.
Domaine de compétences 3	Epreuve 2 Le candidat tire au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d'une personne aidée. Il lui est demandé de mettre en œuvre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l'accompagnant et la personne aidée. Il devra justifier ses choix. Les cas pratiques sont scénarisés par le formateur en faisant varier l'autonomie de la personne aidée, l'environnement, les déplacements naturels (se lever, marcher, s'asseoir, se mouvoir assis, se déplacer latéralement dans le lit, se tourner dans le lit, s'asseoir au bord du lit, se coucher, se remonter dans le lit, se relever) Le candidat dispose de 10 minutes de mise en situation d'accompagnement et de justifications, puis 5 minutes sont consacrées aux échanges avec l'auditoire.

Evaluation du domaine de compétences 3					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Satisfait	Non satisfait	Conditions de satisfaction
Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi	Déterminer si la personne aidée peut réaliser seule son déplacement dans sa situation	- Sécurise le déplacement en prévention des risques de chute en tenant compte de l'environnement (mobilier, chaussures, lunettes de vue, état du sol...) - Vérifie si la personne aidée peut réaliser seule le déplacement (recueil d'informations : questionnaire, observation, consultation du cahier de transmission ou du dossier si autorisé...)	☐	☐	2 critères satisfaits
	Prendre en compte la situation d'accompagnement	- Évalue les capacités de la personne aidée au regard du déplacement naturel - Prend en compte les appuis et les prises de la personne aidée - Prépare le matériel si nécessaire - Organise l'espace de travail	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	Au moins 3 critères satisfaits dont 1 incontournable
	Guider la personne aidée à partir des évaluations en respectant les étapes du déplacement naturel	- Mobilise les capacités de la personne aidée - Conduit étape par étape le déplacement dans le respect des déplacements naturels - Adapte les consignes verbales et gestuelles (claires, concises) au regard des caractéristiques de la personne aidée - S'assure de leur bonne compréhension	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	Au moins 3 critères satisfaits dont 2 incontournables
	Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétaire	- Se positionne au regard du déplacement à réaliser : • Sans portage délétaire • Sans exposition à des postures contraignantes • Sans faire obstacle au déplacement - Apporte une assistance uniquement pour les capacités abolies - Prend en compte la réponse donnée et s'adapte si l'objectif du déplacement n'est pas atteint	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	Au moins 4 critères satisfaits dont 1 incontournable

Signature du jury

exemple

Annexe D : Formation de formateur APS ASD

D1 : Référentiel d'activité du formateur Acteur prévention ASD

Appellation :

Formateur d'Acteur prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile

Champ et nature de son intervention :

Il participe à la promotion et au déploiement du dispositif de formations. Il assure la formation des Acteurs prévention ASD ainsi que le maintien et l'actualisation de leurs compétences et il procède à leur évaluation certificative. L'entité habilitée (organisme de formation, entreprise ou structure habilitée) délivre ensuite les certificats d'Acteur prévention ASD aux personnes formées ayant validé les compétences lors des épreuves certificatives.

Cadre de l'activité

Le formateur Acteur prévention ASD exerce son activité en tant que salarié ou travailleur indépendant pour le compte d'un organisme de formation habilité ou en tant que salarié d'une structure habilitée.

Descriptif de l'activité

Le formateur Acteur prévention ASD accompagne la structure dans la réalisation de la formation de ses Acteurs prévention ASD.

Il est amené à :

- Convaincre les structures ASD de l'intérêt des formations du dispositif ASD (parcours de formation et d'accompagnement du dirigeant et de l'AP ASD, formation des Acteurs prévention ASD) en montrant ce qu'elles apportent dans toute démarche de prévention,
- Proposer la formation d'Acteur prévention ASD en s'assurant qu'elle s'intègre à la démarche de prévention de la structure, condition incontournable de réussite,
- Organiser, animer, évaluer et restituer la formation Acteur prévention ASD selon les référentiels du dispositif,
- Enregistrer la certification Acteur prévention ASD sur Forprev.

Annexe D : Formation de formateur APS ASD

D2 : Référentiel de compétences du formateur d'Acteur prévention ASD

DOMAINE DE COMPETENCES 1		
DC1 : Promouvoir le dispositif de formations s'intégrant à la démarche de prévention d'une structure d'aide et de soin à domicile		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
1.1. Situer son action de formation des Acteurs prévention ASD au regard des enjeux du secteur de l'aide et du soin à domicile	1.1.1. Situer l'importance des risques professionnels du secteur et leurs conséquences 1.1.2. Identifier les différents enjeux de la prévention des risques professionnels du secteur (humains, financiers, juridiques)	■ Particularités des AT, des accidents de trajet et des MP, la sinistralité du secteur, les coûts directs/indirects, incidences sur la cotisation AT/MP ■ La compréhension du phénomène TMS (modèle plurifactoriel et probabiliste) ■ ED6319 Prévenir le mal de dos dans le secteur de l'aide et des soins à la personne ■ Les exigences réglementaires S&ST : PGP, DU, ..., recommandations. ■ le risque juridique (les mécanismes de responsabilité civile et pénale, la faute inexcusable,...)
1.2. Justifier que les formations du dispositif ASD répondent aux besoins d'une structure engagée dans une démarche de prévention de ses risques professionnels	1.2.1. Situer l'importance d'une démarche globale de prévention structurée et organisée pour atteindre les objectifs que la structure se fixe 1.2.2. Décrire le rôle que peuvent avoir les différents acteurs du dispositif (dirigeant, AP et Acteur prévention) dans une démarche de prévention,	■ Document de référence ASD ■ Démarche de prévention et conditions de réussites ■ Trame de proposition de lettre d'engagement ■ Acteurs internes et externes

	1.2.3. Décrire les domaines de compétences développés sur chaque niveau de formation du dispositif et leur apport dans toute démarche de prévention	
--	---	--

DC2 : Observer et analyser une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
2-1 Observer et analyser une situation de travail	2-1.1 Observer et décrire une situation de travail en prenant en compte sa complexité 2-1.2 Repérer les dommages pouvant résulter des risques identifiés 2-1.3 Identifier les causes (déterminants)	Approche ergonomique, les déterminants de l'activité - Faits, opinion, travail prescrit/travail réel, activité/tâche, ... - Méthodes d'analyse : outil d'observation et d'analyse, grille de repérage ED4298 et livret d'accompagnement ED4299, ED6291 MACPT secteur sanitaire et social, ...)
2-2 Proposer des améliorations de la situation de travail	2-2.1 Identifier des améliorations à partir des causes identifiées au cours de son analyse 2-2.2 Agir sur l'ensemble des composantes de la situation de travail 2-2.3 Hiérarchiser les propositions d'amélioration	- Actions portant sur les aspects organisationnels, techniques voire humains - Les principes généraux de prévention, MAD pour distinguer les niveaux de prévention - Outil d'observation et d'analyse - Les critères de choix opérationnels : absence ou limitation des contraintes, non déplacement du risque, stabilité dans le temps, portée de la mesure, coût, application à court moyen et long terme, délais
2-3 Remonter l'information au sein d'une structure	2-3.1 Identifier les personnes a priori concernées dans l'organisation de la prévention 2-3.2 Utiliser les modes de communication et de remontée de l'information du secteur de l'aide et du soin à domicile	- Organisation de la prévention dans une structure - Lien avec l'AP ASD, le coordonnateur, le dirigeant - Lien avec la personne aidée et son entourage - Modes et outils de communication : cahier de transmission, tablette, téléphone, - place de l'outil d'observation et d'analyse

Le terme « accompagnant » englobe les aidants et les soignants.

DOMAINE DE COMPETENCES 3		
DC3 : Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage		
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES	ELEMENTS DE CONTENUS – SAVOIRS ASSOCIES - PROPOSITION D'OUTILS
3-1 Construire un argumentaire en faveur de l'accompagnement de la mobilité	3-1.1 Justifier les enjeux pour la personne aidée et sa famille	- Le rapport entre la stimulation des capacités et : • Le maintien et/ou développement de l'autonomie de la personne aidée, • Le respect de l'estime de soi, de la dignité, des besoins de la personne aidée
	3-1.2 Justifier les enjeux pour l'accompagnant	- Les données de sinistralité. - L'intérêt du changement de paradigme pour diminuer à la charge physique de travail - La continuité du service pour la personne aidée.
	3-1.3 Justifier les enjeux pour l'établissement	- L'accompagnement de la mobilité intégrée dans la démarche de prévention de l'établissement. - Les conditions nécessaires pour la mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée dans le cadre d'une démarche globale de prévention. - La volonté du dirigeant, l'organisation qui s'appuie sur les acteurs, le choix des équipements, la maintenance du matériel. - La force de proposition par rapport aux critères spécifiques du secteur professionnel. - L'évaluation qualité en lien avec le projet individualisé du bénéficiaire. - L'intégration dans la logique du métier. - L'impact sur l'organisation du travail.

		- Les incidences sur la qualité du service. - La conformité aux recommandations (R471 par ex.)
3-2 Décliner les déplacements naturels en mouvements élémentaires en expliquant l'intérêt dans l'accompagnement	3-2.1 Séquencer les déplacements naturels en étapes	- Les fondements des déplacements humains et ce qui les modifie. - Les déplacements naturels : se lever, marcher, s'asseoir, se mouvoir assis, se déplacer latéralement dans le lit, se tourner dans le lit, s'asseoir au bord du lit, se coucher, se remonter dans le lit, se relever. - Le séquençage des déplacements naturels en étapes.
	3-2.2 Préciser les effets recherchés de chaque mouvement élémentaire	- Les principes fondamentaux des mouvements élémentaires : • Efforts suscités • Amplitude articulaires offrant une force musculaire optimale, • Économie d'énergie, • Réflexes posturaux. • Muscles sollicités • Fiche « déplacements naturels »
	3-2.3 Justifier les capacités nécessaires à la réalisation des mouvements élémentaires des déplacements	- Les capacités motrices, cognitives, sensorielles nécessaires à la réalisation des déplacements.
	3-2.4 Expliquer ce qui conditionne les enchaînements indispensables des déplacements	- Les points d'appui (nécessité d'une prise au sol, prise au niveau des mains...). - La direction de l'effort. - Les notions de transfert de charge.
3-3 Guider l'analyse d'une situation d'accompagnement	3-3.1 Exploiter les informations accessibles et observables indiquant si la personne peut réaliser seule son déplacement	- L'évaluation des capacités avant l'accompagnement - Le recueil d'information - Les capacités cognitives, sensorielles et physiques - Les divers supports accessibles aux accompagnants : projet individualisé, fiches individuelles, fiche de transmission, contexte (service, unité de soin), cahier de

		transmission ou de liaison, dossier de la personne aidée et/ou équipe de soin si autorisé...
	3-3.2 Déterminer si la personne aidée peut réaliser les mouvements élémentaires constitutifs du déplacement naturel requis pour la mobilisation	- Les éventuelles contre-indications et habitudes de la personne aidée. - Les éléments matériels liés à l'état de santé physique et mentale de la personne.
	3-3.3 Caractériser les déterminants liés à l'environnement qui facilitent ou limitent le déplacement	- Les principales pathologies pouvant affecter la mobilisation de la personne aidée. - Les écarts entre les capacités nécessaires et celles de la personne aidée au regard du déplacement à réaliser. - Les stratégies de compensation et d'adaptation.
	3-3.4 Mettre en évidence les risques pour la personne aidée et l'accompagnant	- Les rapports entre les capacités de l'individu et ses équipements (lunettes, appareillage auditif, chaussage, vêtements...), - Les caractéristiques du matériel qui facilitent ou freinent le déplacement. - L'environnement - L'organisation du travail - Le milieu - L'organisation - L'évaluation de l'environnement au regard des capacités de la personne aidée.
3-4 Argumenter le choix des aides techniques en fonction de leurs caractéristiques dans des situations d'accompagnement	3-4.1 Préciser les finalités et limites des aides techniques	- Les différents risques pour la personne aidée et l'accompagnant : chute, risque infectieux, TMS (membres supérieurs et inférieurs) ... - L'évaluation des risques pendant la situation d'accompagnement pour la personne aidée et pour l'accompagnant.
	3-4.2 Mettre en évidence les caractéristiques des aides techniques au regard des contraintes environnementales	- Les conditions d'utilisation et leurs limites. - Les fonctionnalités et caractéristiques attendues des aides techniques en lien avec l'environnement. - La liste du matériel obligatoire.

	3-4.3	Justifier les aides techniques en fonction des caractéristiques des personnes aidées	- Les ressources pour le choix des aides techniques - Les questions à se poser lors du choix d'aides techniques
3-5 Argumenter la mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité	3-5.1	Considérer le résultat de l'analyse de la situation d'accompagnement	- Les fonctionnalités et caractéristiques attendues des aides techniques en lien avec la personne aidée (compensation du frottement par soulèvement, par glissement...). - L'évaluation des capacités pendant l'accompagnement : - Réalisation ou non du déplacement, - Variabilité des capacités. - Les contraintes environnementales - Les possibilités de la personne aidée à réaliser seule son déplacement, à l'instant t
	3-5.2	Guider la personne aidée en respectant les étapes du déplacement naturel	- Le guidage de la personne aidée : • La communication de l'objectif du déplacement, • La traduction en consignes claires et concises à chaque étape du déplacement naturel, en respectant le temps nécessaire à sa compréhension, • La captation du regard ou de l'attention pour s'assurer de la coopération, • La prise en compte de la réponse donnée et l'adaptation si l'objectif du déplacement n'est pas atteint.
	3-5.3	Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétère en intégrant si nécessaire une aide technique	- Le positionnement de l'accompagnement au regard du déplacement à réaliser sans porter ni s'exposer à des postures contraignantes. - Le repérage des mouvements élémentaires abolis. - Les étapes du déplacement - Les risques pour la personne aidée et l'accompagnant. - Les modalités d'assistance : guidances, assistances sans

		portage délétaire, aides techniques. - Fiche « modalités d'assistance » - Le respect des modalités d'utilisation en sécurité des aides techniques.
3-6 Organiser l'épreuve certificative de l'acteur sur la partie ALM	3-6.1 Élaborer une mise en situation permettant l'évaluation d'un acteur	- Le scénario écrit d'une situation d'accompagnement : • Cas clinique avec les informations destinées au bénéficiaire, • Environnement précis, • Résultat à atteindre. - Les exigences de la situation d'évaluation certificative de l'acteur (grille, conditions d'évaluation, temporalité, ...).
	3-6.2 Garantir le bon déroulement de l'épreuve certificative	
	3-6.3 Restituer les résultats	- Grille certificative. - Restitution : formulation des points positifs et axes de progrès.

DOMAINE DE COMPETENCES 4	
DC4 : Organiser, animer et évaluer une formation d'Acteur prévention ASD	
COMPETENCES VISEES	COMPETENCES DETAILLEES
4.1. Construire une réponse pédagogique adaptée	4.1.1. Construire une action de formation qui respecte le document de référence ASD 4.1.2. Organiser une action de formation en tenant compte de la spécificité du public visé
4.2. Organiser un déroulé pédagogique respectant les référentiels de compétences et de certification, les conditions d'apprentissage d'un adulte en formation et tenant compte du contexte professionnel.	4.2.1. Définir des objectifs pédagogiques dans le respect des référentiels de compétences et de certification 4.2.2. Définir les situations pédagogiques nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. 4.2.3. Construire une séquence pédagogique en utilisant différentes méthodes pédagogiques 4.2.4. Construire ou choisir différents outils pédagogiques adaptés au contexte professionnel et au groupe en formation 4.2.5. Définir, ou utiliser s'ils sont prédéfinis, les critères et les indicateurs de réussite en lien avec les objectifs pédagogiques
4.3. Assurer l'organisation pédagogique et logistique de la formation.	4.3.1. Prévoir le temps de formation. 4.3.2. Préparer les conditions matérielles 4.3.3. Préparer les documents pédagogiques nécessaires à la formation
4.4. Mettre en œuvre son déroulé pédagogique de la formation	4.4.1. Utiliser les différentes méthodes et techniques d'animation 4.4.2. Utiliser les différents outils pédagogiques choisis 4.4.3. Développer un contenu en lien avec les objectifs d'une séquence 4.4.4. Gérer les dysfonctionnements et développer des modalités de régulation
4.5. Participer au processus de certification dans Forprev, en tant que formateur certifié	4.4.5. Vérifier les informations saisies pour la session 4.4.6. Identifier les stagiaires certifiés

Annexe D : Formation de formateur Acteur prévention ASD

D3a : Référentiel d'évaluation du formateur Acteur prévention ASD

Formation initiale

Compétences évaluées	Nature et description des évaluations
Domaine de compétences 1	Epreuve 1 <u>Créer un support de présentation pour animer une réunion avec les décideurs, l'encadrement, ou encore les instances représentatives du personnel de structures d'aide et de soin à domicile.</u> Ce support doit permettre d'expliquer et de convaincre en une dizaine de minutes de ce qu'apportent les formations du dispositif ASD (dirigeant, animateur prévention et d'acteur prévention ASD) ainsi que l'accompagnement prévu, dans une démarche de prévention. Le travail est à finaliser durant l'intersession. Chaque participant remet son propre support au formateur* dès son retour d'intersession.
Domaines de compétences 2	Epreuve 2 <u>Créer une étude de cas portant sur l'analyse d'une situation de travail rencontrée dans l'ASD.</u> Cette étude de cas fait partie des outils pédagogiques dont le formateur Acteur prévention ASD a besoin pour animer la formation Acteur prévention ASD. Elle donne l'occasion d'analyser une situation de travail et de proposer des pistes d'amélioration, en se servant de l'« outil d'observation et d'analyse – Acteur prévention ASD / acteur Prap2S ». Cette étude de cas : - Est tirée ou inspirée du réel, - Est composée d'images et de textes, d'une vidéo commentée, ou autre. - Comprend un exemple d'« outil d'observation et d'analyse » renseigné pour servir de « correction ». - Sert dans la formation Acteur prévention ASD, durant les phases d'apprentissage ou d'évaluation certificative. Elle est préparée durant l'intersession et remise au formateur* dès le retour d'intersession. Des travaux croisés en binôme seront organisés pour l'évaluation certificative des candidats. Chaque binôme joue un rôle : - Celui du formateur d'acteur prévention ASD ayant à transmettre son étude de cas et ses consignes de travail à son stagiaire Acteur prévention ASD, Celui du stagiaire ayant à analyser la situation de travail qui lui est proposée dans l'étude de cas, en utilisant l'« outil d'observation et d'analyse », en 40 minutes.

Domaine de compétences 3	Epreuve 3 <u>Mettre en œuvre et argumenter un accompagnement de la mobilité.</u> Le candidat tire au sort un cas pratique visant à accompagner la mobilité d’une personne. Il devra mettre en œuvre une réponse adaptée, avec ou sans aide technique, sécurisante pour l’accompagnant et la personne aidée, selon la démarche ALM. Dans un second temps, il présentera et argumentera son accompagnement, en s’appuyant sur le schéma décisionnel. Il disposera de 20 minutes de mise en situation et d’argumentation, puis 5 minutes seront consacrées aux échanges avec l’auditoire. Epreuve 4 <u>Concevoir et mettre en œuvre une épreuve certificative de l’acteur sur un accompagnement de la mobilité.</u> Le candidat disposera d’1 heure 30 pour rédiger individuellement un scénario d’accompagnement à la mobilité tiré au sort. Il devra le mettre en œuvre avec l’aide d’au moins deux autres participants (l’un jouant le rôle de l’accompagnant et l’autre celui du bénéficiaire), procéder à l’évaluation de l’acteur et lui restituer le résultat. Il remettra son scénario écrit au formateur* en amont de son passage ainsi que la grille certificative de l’acteur une fois remplie. Il disposera de 20 minutes pour préparer la situation d’accompagnement, évaluer l’acteur et justifier son évaluation. 10 minutes seront ensuite consacrées aux échanges avec l’auditoire
Domaine de compétences 4	Epreuve 5 <u>Concevoir une séquence de la formation Acteur prévention ASD tirée au sort et l’animer en partie</u> avec un groupe pendant 20 mn en respectant les principes pédagogiques de base. Le temps de préparation de cette séquence de formation est de 1 heure 30. A l’issue de cette animation, le candidat argumente sa réponse formation et justifie ses choix pédagogiques lors d’un entretien de 5 mn. Le déroulé pédagogique de la séquence est à remettre par le participant au formateur* avant l’animation.

* formateur de formateur Acteur prévention ASD

Annexe D : Formation de formateur APS ASD

D3b : Référentiel d'évaluation du formateur Acteur prévention ASD

Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)

Pour le bon déroulement de la formation de maintien et d'actualisation des compétences du formateur d'Acteur prévention ASD (MAC formateur Acteur prévention ASD), chaque participant dispose, en début de formation :

- De son déroulé pédagogique complet d'une action de formation d'Acteur prévention ASD,
- D'une de ses études de cas construites pour animer le DC2 « observer et analyser une situation de travail » dans une formation d'Acteur prévention ASD et/ou pour en certifier les compétences. Cette étude de cas comprend un énoncé permettant à un apprenant d'observer et d'analyser une situation de travail à partir de l'« outil d'observation et d'analyse » (images et texte, vidéo commentée ou autre) ainsi que cet outil complété pour servir de « correction ».

Compétences évaluées	Nature et description des évaluations
Domaine de compétences 1	Epreuve 1 Chaque candidat présente en 10 minutes le dispositif de formation ASD comme s'il s'adressait aux décideurs d'une ou plusieurs structures ASD. Le but est de <u>convaincre de l'intérêt de la formation</u> et donc de démontrer que les formations des 3 acteurs du dispositif répondent aux besoins d'une structure engagée dans une démarche de prévention. 10 minutes sont ensuite consacrées aux échanges avec l'auditoire
Domaine de compétences 3	Epreuve 2 <u>Présenter un déplacement naturel, les capacités nécessaires, les facteurs favorisants et limitants, ainsi que les modalités d'assistance possibles.</u> Pour cela, le candidat tire au sort un déplacement naturel (se lever, marcher, s'asseoir, se mouvoir assis, se déplacer latéralement dans le lit, se tourner dans le lit, s'asseoir au bord du lit, se coucher, se remonter dans le lit, se relever). Il devra présenter et justifier le déplacement au regard du schéma décisionnel en s'appuyant sur une situation d'accompagnement si possible réellement vécue. Il disposera de 1h de préparation de 15 minutes de présentation, puis 10 minutes seront consacrées aux échanges avec l'auditoire.
Domaine de compétences 4	Epreuve 3 <u>Concevoir une séquence de la formation Acteur prévention ASD tirée au sort et l'animer en partie</u> A partir de son déroulé pédagogique, le candidat prépare pendant 30 mn l'animation d'une séquence de formation Acteur prévention ASD tirée au sort. Il anime ensuite en partie cette séquence avec un groupe pendant 15mn en respectant les principes pédagogiques de base, puis argumente sa réponse formation et justifie ses choix pédagogiques lors d'un entretien de 5 mn. Le déroulé pédagogique de la séquence est à remettre par le participant au formateur* avant l'animation.

* formateur de formateur Acteur prévention ASD

Annexe D : Formation de formateur APS ASD

D4a : Fiches d'évaluation du formateur Acteur prévention ASD

Formation initiale

Candidat Nom -Prénom	Domaine de compétences 1	Acquis ☐ Non acquis ☐
Jury Nom -Prénom	Domaine de compétences 2	Acquis ☐ Non acquis ☐
Session Dates	Domaine de compétences 3	Acquis ☐ Non acquis ☐
Lieu	Domaine de compétences 4	Acquis ☐ Non acquis ☐
	Validation Formateur Acteur prévention ASD	Oui ☐ Non ☐

EPREUVE 1 - Evaluation du domaine de compétences 1					
Promouvoir le dispositif de formations ASD s'intégrant à la démarche de prévention d'une structure d'aide et soin à domicile					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Satisfait	Non satisfait	Conditions de satisfaction
Situer son action de formation des Acteurs Prévention ASD au regard des enjeux du secteur de l'aide et du soin à domicile	Situer l'importance des risques professionnels du secteur et leurs conséquences	- Illustre la sinistralité du secteur et met en évidence les enjeux de prévention - Explique quelques enjeux humains du secteur	☐	☐	Au moins 3 critères satisfaits
	Identifier les différents enjeux de la prévention des risques professionnels du secteur (humains, financiers, juridiques)	- Explique quelques enjeux économiques du secteur - Explique quelques enjeux réglementaires et juridiques pour le secteur	☐	☐	
Justifier que les formations du dispositif ASD répondent aux besoins d'une structure engagée dans une démarche de prévention des risques professionnels	Situer l'importance d'une démarche globale de prévention pour que les formations des Acteurs prévention ASD contribuent à l'atteinte des résultats attendus.	Précise : - Ce qu'est une démarche de prévention, - Les conditions de réussite d'une démarche de prévention, - Ce que peut apporter la formation dans la démarche de prévention d'une structure, - les limites de la formation lorsqu'aucune démarche de prévention n'est engagée	☐	☐	Au moins 3 critères satisfaits
	Définir le rôle des différents acteurs du dispositif (dirigeant, AP et Acteur	- Définit le rôle des différents acteurs du dispositif (dirigeant, AP et Acteur prévention ASD) et leurs interactions			Au moins le critère incontesté

	prévention ASD), leurs interactions et leur relation avec les acteurs externes	- Cite quelques acteurs externes amenés à être en relation avec les acteurs du dispositif	☐ ☐	☐ ☐	n able satisfait
--	---	---	--	--	----------------------------

Date : ☐ **DC1 acquis** ☐ **DC1 non acquis**

Commentaires circonstanciés motivant l'avis :

Signature du jury

Les critères de réussite incontournables sont surlignés : **exemple**

EPREUVE 2 - Evaluation du domaine de compétences 2					
Observer et analyser une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Satisfait	Non satisfait	Conditions de satisfaction
Analyser une situation de travail	Observer une situation de travail	- Recueille l'information nécessaire à la compréhension de la situation de travail, de façon objective à partir d'observations et d'entretiens - Formalise les informations sur un support permettant de partager son observation avec les différents acteurs	☐	☐	Les 2 critères satisfaits
	Caractériser une situation dangereuse	- Repère les dangers qui génèrent des risques - Repère les différents dommages pouvant résulter des risques identifiés - Hiérarchise les risques à partir d'une méthode et des outils d'évaluation - Identifie les déterminants de l'activité à l'origine des risques identifiés	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	Les 4 critères satisfaits
Proposer et mettre en place des actions de prévention	Identifier des pistes d'amélioration à partir des déterminants	Propose au moins une piste d'ordre : - Organisationnel - Technique - Humain (suivant le cas)	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	Au moins 2 critères satisfaits
	Hiérarchiser les actions de prévention proposées	- Applique les Principes Généraux de Prévention - Tient compte de critères de choix opérationnels	☐ ☐	☐ ☐	Au moins le critère incontournable satisfait
Date : ☐ DC2 acquis ☐ DC2 non acquis Commentaires circonstanciés motivant l'avis : Signature du jury					

Les critères de réussite incontournables sont surlignés : **exemple**

EPREUVE 3 - Evaluation du domaine de compétences 3 Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Satisfait	Non satisfait	Conditions de satisfaction
Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi	Déterminer si la personne aidée peut réaliser seule son déplacement dans sa situation	- Sécurise le déplacement en prévention des risques de chute en tenant compte de l'environnement (mobilier, chaussures, lunettes de vue, état du sol...) - Vérifie si la personne aidée peut réaliser seule le déplacement (recueil d'informations : questionnaire, observation, consultation du cahier de transmission ou du dossier si autorisé...)	☐	☐	2 critères satisfaits
	Prendre en compte la situation d'accompagnement	- Évalue les capacités de la personne aidée au regard des déplacements naturels - Prend en compte les appuis et les prises de la personne aidée - Prépare le matériel si nécessaire - Prépare l'environnement en tenant compte des facteurs facilitant ou limitant le déplacement	☐ ☐ ☐ ☐		Au moins 3 critères satisfaits dont 1 incontournable (surligné)
	Guider la personne aidée à partir des évaluations en respectant les étapes du déplacement naturel	- Mobilise les capacités de la personne aidée - Conduit étape par étape le déplacement dans le respect des déplacements naturels - Adapte les consignes verbales et gestuelles (claires, concises) au regard des caractéristiques de la personne aidée - S'assure de leur bonne compréhension	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	Au moins 3 critères satisfaits dont 2 incontournables (surlignés)

	Compenser les incapacités par une assistance sans portage délétaire	- Se positionne au regard du déplacement à réaliser : • Sans portage délétaire • Sans exposition à des postures contraignantes • Sans faire obstacle au déplacement - Apporte une assistance uniquement pour les capacités abolies - Prend en compte la réponse donnée et s'adapte si l'objectif du déplacement n'est pas atteint	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	Au moins 4 critères satisfaits dont 1 incontournable (surligné)
		<i>Si le choix est fait d'utiliser une aide technique :</i> - Choisit l'aide technique adéquate - respecte les modalités d'utilisation	☐ ☐	☐ ☐	2 critères satisfaits (si utilisation d'une aide)
Argumenter la mise en œuvre de l'accompagnement de la mobilité	Illustrer les liens entre l'accompagnement mis en œuvre et le schéma décisionnel	- Argumente les modalités d'assistance au regard des incapacités identifiées - Présente les critères matériels et environnementaux favorisant l'accompagnement - Justifie son accompagnement au regard du schéma décisionnel	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	3 critères satisfaits

EPREUVE 4 - Evaluation du domaine de compétences 3

Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage

Organiser l'épreuve certificative ALM de l'acteur	Construit un scénario permettant la mise en œuvre de l'épreuve certificative de l'acteur	- Situe le contexte (EHPAD, SSR, Domicile...) - Cible un déplacement - Détermine tous les éléments permettant la construction de l'accompagnement : • Les caractéristiques du bénéficiaire • Ses incapacités • L'environnement • Le matériel à disposition	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	Au moins les 5 critères incontournables satisfaits
--	--	--	--	--	--

Signature du jury

: *exemple*

EPREUVE 5 - Evaluation du domaine de compétences 4 Organiser, animer, évaluer et restituer une formation d'Acteur prévention ASD					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Satisfait	Non satisfait	Conditions de satisfaction
Concevoir et organiser une formation APS en tenant compte du public	Organiser un déroulé pédagogique qui tienne compte du référentiel de compétences, des conditions d'apprentissage d'un adulte en formation et du contexte professionnel.	- Définit des objectifs pédagogiques. - Définit les situations pédagogiques, dans le respect du référentiel de compétences nécessaires, à l'atteinte des objectifs. - Construit une séquence pédagogique en utilisant différentes méthodes pédagogiques - Construit/choisit différents outils pédagogiques adaptés au contexte professionnel et au groupe en formation - Définit les critères de réussite	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	Au moins les 3 critères incontournables satisfaits
	Prévoir et assurer l'organisation pédagogique et logistique de la formation.	- Prévoit le temps de formation. - Prévoit les conditions matérielles	☐ ☐	☐ ☐	Les 2 critères satisfaits
Mettre en œuvre le déroulé pédagogique préparé	Mettre en œuvre une séquence pédagogique	- Utilise différentes méthodes et techniques d'animation - Utilise les différents outils pédagogiques choisis - Développe un contenu en lien avec les objectifs de la séquence	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐	Au moins les 2 critères incontournables satisfaits
	Utiliser différentes méthodes d'évaluation	- Utilise les critères de réussite pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques - Développe des modalités de régulation au sein du groupe - Prend en compte les motivations des apprenants - s'auto évalue	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐	Au moins 2 critères satisfaits dont l'incontournable.

Date :

☐ DC4 acquis

☐ DC4 non acquis

Commentaires circonstanciés motivant l'avis :

Signature du jury

Les critères de réussite incontournables sont surlignés : exemple

Annexe D : Formation de formateur APS ASD
D4b : Fiches d'évaluation du formateur Acteur prévention ASD
Maintien et Actualisation des Compétences

Candidat Nom -Prénom	Domaine de compétences 1	Acquis ☐ Non acquis ☐
Jury Nom -Prénom	Domaine de compétences 3	Acquis ☐ Non acquis ☐
Session Dates Lieu	Domaine de compétences 4	Acquis ☐ Non acquis ☐
	Validation Formateur Acteur prévention ASD	Acquis ☐ Non acquis ☐

EPREUVE 1 - Evaluation du domaine de compétences 1					
Promouvoir le dispositif de formations ASD s'intégrant à la démarche de prévention d'une structure d'aide et soin à domicile					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Satisfait	Non satisfait	Conditions de satisfaction
Situer son action de formation des Acteurs Prévention ASD au regard des enjeux du secteur de l'aide et du soin à domicile	Situer l'importance des risques professionnels du secteur et leurs conséquences	- Illustre la sinistralité du secteur et met en évidence les enjeux de prévention - Explique quelques enjeux humains du secteur	☐	☐	Au moins 3 critères satisfaits
	Identifier les différents enjeux de la prévention des risques professionnels du secteur (humains, financiers, juridiques)	- Explique quelques enjeux économiques du secteur - Explique quelques enjeux réglementaires et juridiques pour le secteur	☐	☐	
Justifier que les formations du dispositif ASD répondent aux besoins d'une structure engagée dans une démarche de prévention des risques professionnels	Situer l'importance d'une démarche globale de prévention pour que les formations des Acteurs prévention ASD contribuent à l'atteinte des résultats attendus.	Précise : - Ce qu'est une démarche de prévention, - Les conditions de réussite d'une démarche de prévention, - Ce que peut apporter la formation dans la démarche de prévention d'une structure, - les limites de la formation lorsqu'aucune démarche de prévention n'est engagée	☐	☐	Au moins 3 critères satisfaits
	Définir le rôle des différents acteurs du dispositif (dirigeant, AP et Acteur prévention ASD),	- Définit le rôle des différents acteurs du dispositif (dirigeant, AP et Acteur prévention ASD) et leurs interactions	☐	☐	

Exploiter la démarche d'accompagnement de la mobilité de la personne aidée en prenant soin de l'autre et de soi pour développer des situations d'apprentissage

**Illustrer les liens
entre un
déplacement mis en
œuvre et le schéma
décisionnel**

Signature du jury

: *exemple*

EPREUVE 3 - Evaluation du domaine de compétences 4					
Organiser, animer, évaluer et restituer une formation d'Acteur prévention ASD					
	OBJECTIFS	CRITERES DE REUSSITE	Satisfait	Non satisfait	Conditions de satisfaction
Concevoir et organiser une formation d'Acteur prévention ASD en tenant compte du public	Organiser un déroulé pédagogique qui tient compte du référentiel de compétences, des conditions d'apprentissage d'un adulte en formation et du contexte professionnel	- Définit des objectifs pédagogiques. - Définit les situations pédagogiques, dans le respect du référentiel de compétences nécessaires, à l'atteinte des objectifs. - Construit une séquence pédagogique en utilisant différentes méthodes pédagogiques - Construit/choisit différents outils pédagogiques adaptés au contexte professionnel et au groupe en formation - Définit les critères de réussite	☐	☐	Au moins les 3 critères incontournables satisfaits
	Prévoir et assurer l'organisation pédagogique et logistique de la formation	- Prévoit le temps de formation. - Prévoit les conditions matérielles	☐	☐	
Mettre en œuvre le déroulé pédagogique préparé	Mettre en œuvre une séquence pédagogique	- Utilise différentes méthodes et techniques d'animation - Utilise les différents outils pédagogiques choisis - Développe un contenu en lien avec les objectifs de la séquence	☐	☐	Au moins les 2 critères incontournables satisfaits
	Utiliser différentes méthodes d'évaluation	- Utilise les indicateurs de réussite pour mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques - Développe des modalités de régulation au sein du groupe - Prend en compte les motivations des apprenants - s'auto évalue	☐	☐	

Date :

☐ DC2 acquis

☐ DC2 non acquis

Commentaires circonstanciés motivant l'avis :

Signature du jury

*Les critères de réussite incontournables sont surlignés : **exemple***

Annexe E

E : Matériel pédagogique pour l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée dans les formations d'Acteur prévention ASD

Matériel	Obligatoire	Conseillé	nombre	Caractéristiques minimales	Caractéristiques préconisées
	Pour la formation et l'évaluation	Pour la formation			
Lit médicalisé	X		1 pour 5 stagiaires maximum	- Réglable électriquement (hauteur, relève-buste) - Potence et poignée réglables (point d'ancrage et en hauteur) - Barrières escamotables	- Plicature du relève-buste au niveau du bassin - Plicature du genou - Hauteur permettant de descendre à 29 cm - Remise à plat d'urgence - Demi-barrières - Barres de redressement
Fauteuil roulant manuel	X		1	- Accoudoirs escamotables - Repose-pieds	- Réglable à différentes tailles
Fauteuil	X		1	- Accoudoirs réglables en hauteur	- Inclinaison - Roulettes - Repose-pieds amovible - Accoudoirs réglables en profondeur - Assise réglable en hauteur
Lève-personne électrique roulant	X		1	- 3 tailles différentes minimum de harnais de type universel (en U) - Possibilité de prendre en charge une personne au sol	- Différents types de harnais
Lève-personne électrique suspendu sur rail		X	1	- 3 tailles différentes minimum de harnais de type universel (en U)	- Différents types de harnais
Verticalisateur électrique	X		1	- 3 tailles différentes minimum de harnais adaptés au modèle	- Possibilité d'écartement des fourches
Draps de glisse	X		2	- 90 cm X 90 cm minimum - Glissant sur les 2 faces - Sans poignées	
Rollbord®		X	1	- 40 cm X 165 cm minimum	
Déambulateur		X	1	- Réglable en hauteur	
Cannes		X	2	- Canne simple - Cannes anglaises	
Coussin unidirectionnel		X	1		

Annexe F

F : Synthèse des formations du dispositif ASD

Les acteurs formés	Les formations prévues	Conditions et pré requis	Durées et validité des certificats	Les formateurs	Les dispensateurs
Le dirigeant	Développer et manager la prévention des risques professionnels dans une structure d'aide et soin à domicile (ASD)	La formation s'adresse aux chefs d'établissements du secteur ASD s'engageant dans une démarche de prévention et la réalisation de projets, , en comptant sur un (des) animateur(s) prévention AP ASD.	- 1 jour soit 7 h, en présentiel, - 1 demi-journée soit 4h d'accompagnement du binôme constitué par le dirigeant et l'AP sur site.	Formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants des secteurs SMS et ASD	Carsat-Cramif-Cgss et entité habilitée pour mettre en œuvre le parcours de formation et d'accompagnement du dirigeant et de l'AP ASD (habilitation AP ASD)
L'animateur prévention (AP ASD)	Devenir animateur prévention du secteur de l'aide et soin à domicile	- Avoir suivi et réussi "Acquérir des bases en prévention " ⁽¹⁾ A l'issue de la journée du dirigeant : - Etre affecté à des missions d'animation de la prévention. - Etre positionné sur un projet prioritaire (Intégration de l'ALM dans l'ensemble des activités de la structure, par exemple).	- 3 jours soit 21h, en présentiel (2j+1j recommandé), - 1,5 jours de travaux applicatifs en intersession, - 1 demi-journée soit 4h d'accompagnement du binôme constitué par le dirigeant et l'AP sur site. Certificat d'AP ASD valable 36 mois. MAC : 14h	Formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants des secteurs SMS et ASD	Entité habilitée pour mettre en œuvre le parcours de formation et d'accompagnement du dirigeant et de l'AP ASD (habilitation AP ASD)
L'intervenant à domicile (Acteur prévention ASD)	Devenir acteur prévention du secteur de l'aide et soin à domicile		- 3 jours soit 21h (14h ALM) - Intersession facultative Certificat d'Acteur prévention ASD valable 24 mois. MAC : 14h (7h ALM)	Formateur APS ASD ou formateur Acteur prévention ASD	Entité habilitée pour la formation APS ASD ou la formation Acteur prévention ASD

Les formateurs formés	Les formations prévues	Pré requis	Durées et validité des certificats	Les formateurs	Les dispensateurs
Le formateur Acteur prévention ASD	Devenir formateur d'acteur prévention dans le secteur de l'aide et soin à domicile	- Avoir suivi et réussi "Acquérir des bases en prévention " ⁽¹⁾ - Justifier d'une pratique de formateur.	- 8 jours soit 56h (28h ALM) - 2 jours de travail intersession Certificat de formateur Acteur prévention ASD valable 36 mois.	Formateur de formateurs Acteur Prévention ASD (anciennement APS ASD)	Entité habilitée pour la formation de formateurs APS ASD ou pour la formation de formateurs Acteurs prévention ASD
	MAC : Maintenir et actualiser ses compétences de formateur d'acteur prévention dans le secteur de l'aide et soin à domicile	Les participants sont titulaires de (d') : 1- Un certificat de formateur d'APS ASD ou d'acteurs prévention ASD ou 2- Un certificat de formateurs d'acteurs Prap 2S (2)	- 21h (7h ALM) Certificat de formateur Acteur prévention ASD valable 36 mois.	Formateur de formateurs Acteur Prévention ASD (anciennement APS ASD)	Entité habilitée pour la formation de formateurs APS ASD ou pour la formation de formateurs Acteurs prévention ASD
Le formateur d'animateur prévention et de dirigeant des secteurs ASD et SMS	Devenir formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants des secteurs ASD et ASD	Admission sur dossier téléchargeable sur www.inrs.fr : - Etre formateur APS ASD ou prap 2S ou justifier de compétences en ergonomie. - Avoir suivi et réussi "Acquérir des bases en prévention " ⁽¹⁾ - Justifier d'une expérience de préventeur : animation, conduite de projets, accompagnement de démarche de prévention. - Justifier d'une pratique de formateur.	- 8 jours non consécutifs soit 56h, en présentiel, - 3 jours de travail d'intersession. Certificat de formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et dirigeants des secteurs ASD et ASD, valable 36 mois. MAC : 21h	Formateurs INRS	INRS

(1) Autoformation en ligne de l'INRS ou formation dispensée dans les Carsat, Cramif et Cgss

(2) Les formateurs Prap 2S doivent avoir préalablement réalisé, en amont de la formation :

- Les travaux d'intersession de la formation initiale de formateur d'Acteurs prévention ASD. Ceux-ci correspondent à la préparation des épreuves certificatives 1 et 2 (cf. annexes D3a et D4a du document de référence ASD)
- Le déroulé pédagogique de la formation initiale d'Acteur prévention ASD

Annexe G

G : Remplacement de la formation APS ASD par la formation Acteur prévention ASD – Echancier

* A compter du 01/01/2025 :

- Les OF/structures habilités APS ASD niveau 1 ou 2 sont aussi habilités ACTEUR PREVENTION ASD niveau 1 ou 2
- Les formateurs ou formateurs de formateurs APS ASD sont aussi formateurs ou formateurs de formateurs ACTEUR PREVENTION ASD

oct-24	nov-24	déc-24	janv-25	févr-25	mars-25	avr-25	mai-25	juin-25	juil-25	août-25	sept-25	oct-25	déc-25	janv-26	févr-26
--------	--------	--------	---------	---------	---------	--------	--------	---------	---------	---------	---------	--------	--------	---------	---------

Formations APS ASD (4,5j)

30 juin 2025

Formations MAC APS ASD (3j)

Formations ACTEUR PREVENTION ASD (3j)

Formations MAC ACTEUR PREVENTION ASD (2j) pour les APS ASD et Acteurs prévention ASD

Formations de
formateurs APS ASD

Formations de formateurs ACTEUR PREVENTION ASD (8j).

Formations MAC de formateurs ACTEUR PREVENTION ASD (3j)

Demandes
d'habilitation et de
renouvellement APS
ASD niv 1 et 2*

Par les OF/structures habilités
ACTEUR PREVENTION ASD niv1 et
leurs formateurs ACTEUR
PREVENTION ASD *

Par les OF/structures habilités
ACTEUR PREVENTION ASD niv2 et
leurs formateurs de formateurs
ACTEUR PREVENTION ASD *

07 janvier 2025

Demandes d'habilitation ACTEUR PREVENTION ASD niv 1 et 2

H : Glossaire

ASD : Aide et soin à domicile

APS ASD: Acteur Prévention Secours du secteur de l'aide et du soin à domicile

AcP ASD: Acteur prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile

AP ASD : Animateur prévention du secteur de l'aide et du soin à domicile

MAC : Formation de maintien et d'actualisation des compétences

ALM : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

RPS : Risques psychosociaux

TMS : Troubles musculosquelettiques

IRP : Instances représentatives du personnel

S&ST : Santé et sécurité au travail